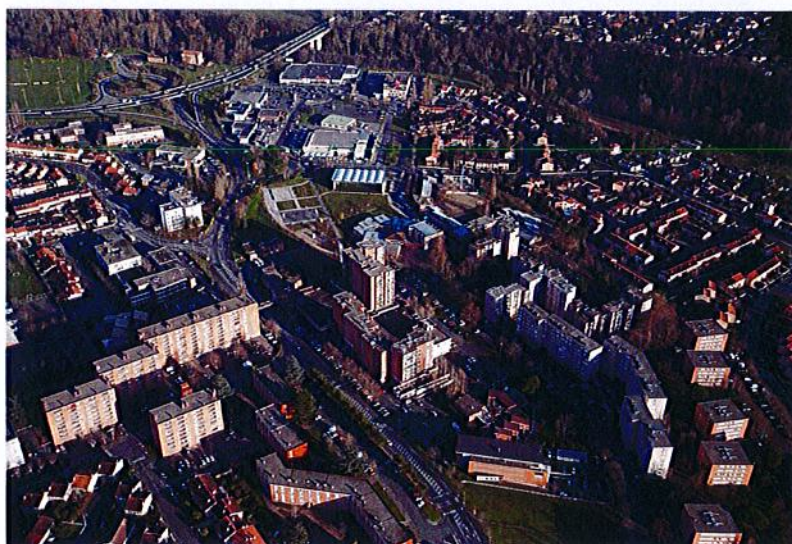


ALBI - CANTEPAU DEMAIN

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTERET REGIONAL COFINANCE PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

PRESENTATION DU PROJET (DOSSIER ANNEXE I AU PROTOCOLE DE PREFIGURATION)



SOMMAIRE

I / Présentation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

A – L'aire urbaine d'Albi	p.5
– Histoire, périmètre et population	p.6
– Les enjeux de l'aire urbaine d'Albi	p.6
B – La situation socio-économique du Grand Albigeois	p.8
– Caractéristiques socio-démographiques	p.8
– L'habitat et le marché du logement	p.9
– Le tissu socio-économique	p.11
– L'enseignement supérieur et la recherche	p.13
– Un patrimoine historique et actuel, culturel et environnemental au service de l'attractivité du territoire	p.14
C – Le projet de territoire du Grand Albigeois 2030 : cohésion, attractivité et ouverture internationale	p.15
D – Les politiques territoriales mobilisées	p.16
E – Le nouveau contrat de ville de l'Albigeois	p.19

II / Le Quartier prioritaire de Cantepau

A – le quartier de Cantepau dans son ensemble	p.23
1 - Le quartier de Cantepau : un des douze quartiers de la commune d'Albi	
2 - Histoire et développement urbain du quartier de Cantepau	
3 - Le quartier de Cantepau, territoire de cohérence pour les projets à venir sur le Nord de la commune d'Albi et de l'Agglomération	
B – Etat des lieux de la partie du quartier de Cantepau concernée par la politique de la ville	p.32
1 - Les habitants et leur ressenti	p.34
2 - Le tissu associatif du quartier	p.35
3 - Le logement social	p.38
4 - Les équipements et services publics	p.48
5 - Les activités commerciales et les services de proximité	p.62
6 - Les activités économiques et de formation	p.65
7 - Les espaces collectifs, publics et sportifs	p.65
8 - La desserte du quartier en transport en commun	p.68
9 - Les déplacements doux et piétons	p.69
C – une dynamique d'investissement du quartier à mettre en perspective d'un projet de mutation du quartier	p.70
1 - Programmes d'investissements et d'aménagements réalisés	p.70
2 - Les actions en cours	p.71

- regroupement des professionnels du quartier au sein d'un nouveau centre commercial et paramédical en cœur de quartier
- opérations intermédiaires connexes visant à terme à un réaménagement pérenne du boulevard Lannes, à la réorganisation des services publics et à la requalification du square Augereau
- restructuration et extension du centre de formation de la CCI et nouvelles offres de formations
- organisation de la gestion urbaine de proximité

III / Un projet pour l'avenir du quartier : Cantepau Demain

A – L'ambition des collectivités et de leurs partenaires pour la mutation du quartier p.80

B – Définition des objectifs poursuivis dans le cadre du projet de renouvellement urbain, social et économique : Cantepau Demain p.80

- 1 - Un quartier tranquille, attractif et intégré à la rive droite d'Albi et au nord de l'Agglomération p.81
- 2 - Un quartier présentant une mixité sociale et générationnelle avec une offre diversifiée d'habitat p.84
- 3 - Un quartier participant pleinement à l'économie locale : dynamisme, mise en réseau des acteurs, formations supérieures, stratégie de création d'emplois p.84
- 4 - Un quartier agréable à vivre, solidaire, économe, contemporain, offrant une bonne qualité de vie quotidienne p.85

C – Les études de préfiguration à mener p.86

- 1 - Une étude sociale et sociologique du quartier p.86
- 2 - Une étude de revitalisation commerciale et économique p.87
- 3 - Une phase d'études de programmation habitat p.87
- 4 - Une étude sur le relogement et l'accompagnement des populations au changement p.88
- 5 - Une étude globale de recomposition urbaine du quartier avec un volet relatif au regroupement durable des services publics p.88

D – Mobilisation des dispositifs et politiques territoriales au service du projet Cantepau Demain

- Actions issues du contrat de ville de l'Albigeois p.90
- Actions liées à la prévention de la délinquance p.90
- Programme éducatif p.91
- Actions culturelles, d'animation et de loisirs p.92
- Actions sportives d'animation et de loisirs p.93

IV – Une dynamique de projet en cours de construction et de partage

A - La gouvernance du projet

p.94

- Comité de pilotage partenarial et élargi

B – L'association des acteurs et des habitants

p.95

- Conseils de quartier
- Conseils citoyens
- Maison du projet ANRU

C – La conduite du projet

p.97

- Le chef de projet
- Le comité de suivi opérationnel

V – Annexes

p.99

I / Présentation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

A – L'aire urbaine d'Albi

Un territoire au Nord Est du Tarn, au coeur de la nouvelle grande région, en évolution constante depuis 2003.



La France
La Communauté de l'Albigeois



La région Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées
La Communauté de l'Albigeois



La Communauté d'agglomération de l'Albigeois

■ **Histoire, périmètre, situation et population**

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est de création récente. Elle est formée début 2003 par transformation de deux communautés de communes.

Elle se compose depuis 2004 de 17 communes : Albi, Arthès, Cambon, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès et Terssac.

Elle forme un ensemble homogène constitué en son centre d'Albi, ville préfecture et des communes de sa première couronne urbaine et une seconde couronne péri-urbaine et plus rurale. La rivière Tarn modèle et contraint l'organisation territoriale de l'agglomération.

Les déplacements au sein de l'agglomération sont assurés à partir de la RN 88 qui constitue la dorsale routière principale et franchit le Tarn au niveau du pont de Cantepau.

Le quartier de Cantepau, objet de l'opération de renouvellement urbain, est situé à l'intersection de la rivière Tarn et de l'infrastructure routière de la RN88.

Il est traversé par un boulevard (Maréchal Lannes) qui irrigue depuis la RN 88 vers le centre-ville d'Albi par une avenue pénétrante (Albert Thomas). Le boulevard Lannes est repéré comme un axe à enjeu dans le cadre du plan de déplacements urbains de l'agglomération pour permettre l'éviction de la circulation de transit du centre-ville d'Albi et renforcer la distribution des déplacements internes au nord de l'agglomération à partir de la rocade RN88.

La population est de 84 372 habitants en 2013 (données INSEE 2016), dont 51 567 habitants pour la commune d'Albi.

La superficie de l'agglomération est de 209,4 km² (45,27 km² pour la commune d'Albi) ; la densité de la population de l'agglomération est de 403 habitants/km² (1139 hab./ km² pour Albi).

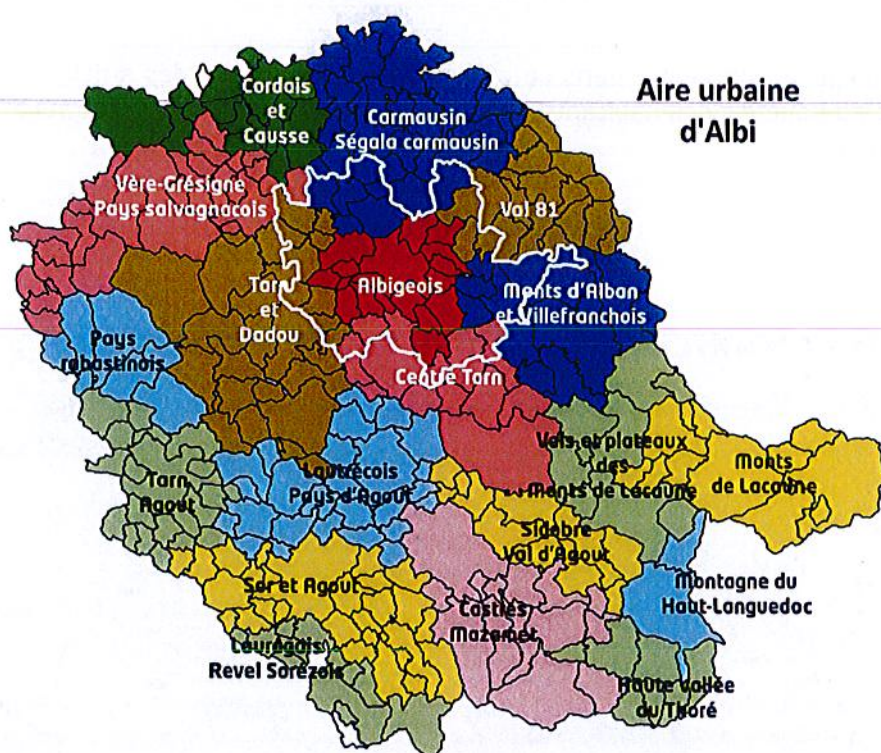
La superficie du quartier prioritaire de Cantepau est de 0,176 km² ; sa population étant de 2150 habitants (source INSEE 2011) ; la densité s'élève sur ce périmètre à 11 944 hab./km².

Les densités de l'agglomération, de la ville d'Albi et du quartier prioritaire sont donc élevées par rapport à des pôles urbains de même strate.

■ **Les enjeux de l'aire urbaine d'Albi**

Les modifications du paysage institutionnel sont des paramètres importants dans la relation du territoire albigeois à son environnement et notamment des coopérations pertinentes avec les intercommunalités voisines et les métropoles régionales.

La question du positionnement et des relations au sein de la nouvelle entité régionale Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées est évidemment au cœur de cette réflexion stratégique.



Le nouveau projet de territoire vise à conforter la dynamique du Grand Albigeois et à lui permettre de s'inscrire dans toutes ses composantes et atouts au sein de la nouvelle grande région.

Si le Grand Albigeois était le pôle d'équilibre du nord de l'ancienne région Midi-Pyrénées et la deuxième agglomération après celle de Toulouse, il doit maintenant prendre en compte la mutation de son environnement géographique, administratif, juridique, pour poursuivre son développement dans le respect des orientations posées à son origine :

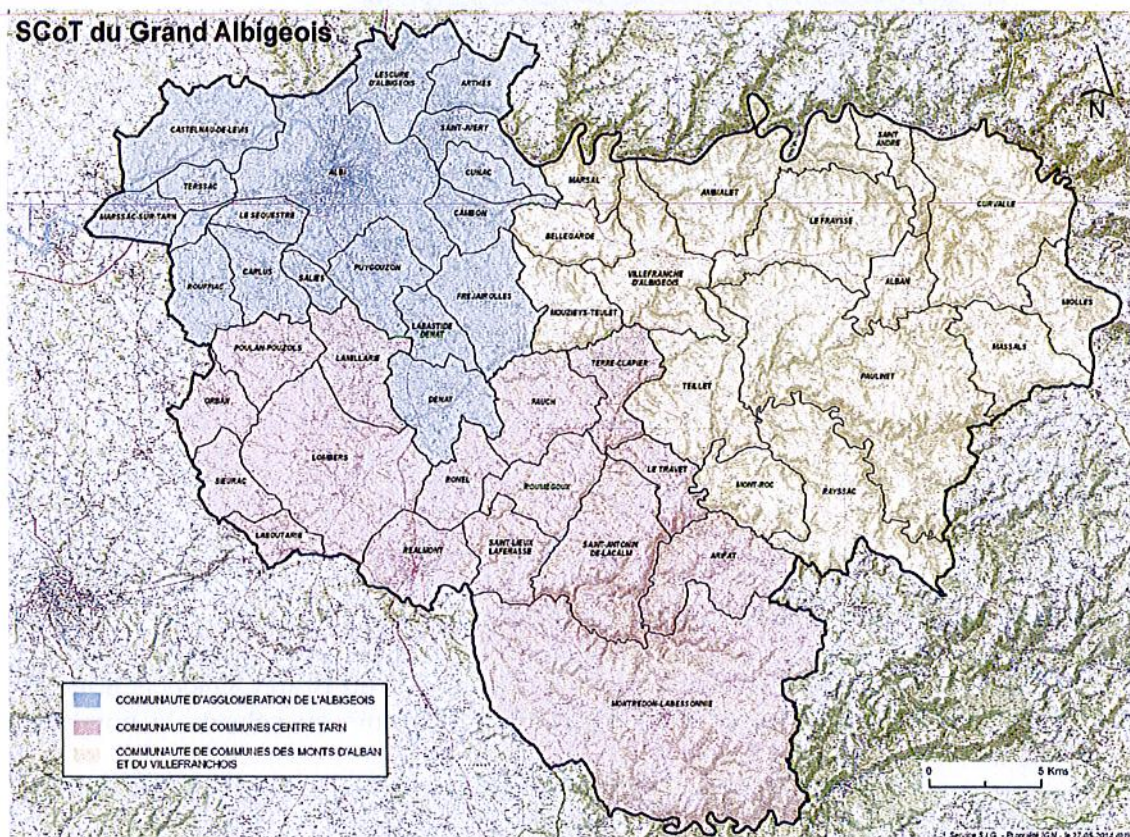
- l'organisation et le fonctionnement de la coopération intercommunale sont en constante transformation du fait des lois successives qui modifient l'organisation administrative du territoire national ;
- le territoire albigeois est aussi confronté à la mutation de son environnement du fait de la prise en compte par ses partenaires (Etat, région, département) de nouvelles aires de cohérence de référence pour la mise en œuvre de leur propres politiques de développement qui interfèrent sur le développement du Grand Albigeois notamment dans le cadre des contractualisations qu'ils proposent.

Le Grand Albigeois doit ainsi se situer dans la zone d'emploi d'Albi, qui recouvre, en tout ou partie, les territoires de huit intercommunalités.

Il est à noter que deux pôles d'équilibre territorial et rural, héritiers des pays Vignobles Gaillacois, Bastides, Val Dadou, Albigeois et Bastides, participent à la zone d'emploi d'Albi.

Le Grand Albigeois continuera dans ce cadre à promouvoir, sur des sujets dont l'intérêt est partagé au bénéfice des habitants, un dialogue ouvert, mature et constructif avec son environnement.

Périmètre SCOT Albigeois



B – La situation socio-économique du Grand Albigeois

■ *Caractéristiques socio-démographiques*

Depuis 1975, la croissance démographique est continue (+ 8 700 habitants en 20 ans, soit + 420 habitants par an) exclusivement due à un solde migratoire positif depuis 1990. La population est passée de 78 888 habitants en 2006 à 84 372 habitants en 2013, soit une évolution de +6,9% sur la période.

Le relatif vieillissement de la population est, à l'image de l'évolution démographique du territoire français, contrebalancé en partie par la présence d'une population étudiante en croissance. L'évolution démographique est homogène sur l'ensemble des 17 communes du territoire qui connaissent toutes des dynamiques positives, plus marquées toutefois pour les communes de la seconde couronne.

La structure de la population évolue (de plus en plus de personnes vivant seules) et modifie les besoins en logements impactés par la baisse de la taille moyenne des ménages (2,04 personnes/ménage en 2011 – 2,47 en 1990). Cette évolution influe sur les besoins futurs en logements de la population albigeoise.

Le Grand Albigeois s'inscrit positivement dans la dynamique qui vise à affirmer la vocation métropolitaine de l'aire urbaine de Toulouse regroupant 1 800 000 habitants.

L'agglomération a défini comme objectif démographique dans son programme local de l'habitat et son projet de territoire d'approcher les 100 000 habitants à l'horizon 2030.

■ **L'habitat et le marché du logement**

Le parc de logements:

Les résidences principales (données 2011) sont au nombre de 38 381 sur l'agglomération dont 25 047 sur la commune d'Albi, avec la répartition suivante :

- Propriétaires occupants : 57% sur l'agglomération / 47% sur la commune d'Albi ;
- Locataires du parc privé : 30% sur l'agglomération / 37% sur la commune d'Albi ;
- Locataires du parc social : 11% sur l'agglomération / 14% sur la commune d'Albi ;
- Nombre de logements locatifs SRU au 1er janvier 2014 : 5 684 (14,6%) sur l'agglomération / 4 606 (18,44%) sur la commune d'Albi ;
- Nombre de logements locatifs SRU au 1er janvier 2015 : 4 643 (18,57 %) sur la commune d'Albi ;
- Moyenne annuelle de la construction neuve :
 - > Logements autorisés (2009-2013) : 488/an sur l'agglomération / 259/an sur la commune d'Albi,
 - > Logements commencés (2007-2012) : 363/an sur l'agglomération / 163/an sur la commune d'Albi.

Le plan d'actions du PLH de l'agglomération albigeoise est en cours d'achèvement et sera approuvé par le conseil communautaire de l'agglomération dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

Au regard des objectifs démographiques définis dans le cadre du PLH (passer de près de 84 000 habitants en 2013 à de l'ordre de 100 000 habitants en 2030) l'objectif de production de logements 2015/2020 sur l'agglomération est établi à 650 logements par an.

L'objectif communal de production de logements 2015/2020 pour Albi, non compris la reconstitution du parc de logements supprimés dans le cadre du programme ANRU, est fixé à 285 logements par an dont 90 logements locatifs aidés.

Les objectifs communaux pour Albi sont notamment :

- le maintien d'une diversité d'offre de logements ;
- l'amélioration du parc existant de logements ;

- l'accompagnement des interventions de renouvellement urbain de Cantepau par la mise en cohérence de la politique locale de l'habitat avec la politique de la ville en favorisant la reconstruction de logements locatifs aidés aux loyers les plus abordables (PLAi) ;
- l'accès au logement des publics les plus vulnérables.

Le marché du logement :

Le diagnostic territorial du PLH de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, en s'appuyant sur une analyse des flux migratoires, met en avant une attractivité résidentielle des territoires limitrophes à l'agglomération qui révèle une concurrence entre les marchés immobiliers. Il en découle un éloignement des familles pour accéder à une maison individuelle bon marché ainsi qu'un important étalement urbain.

Ce diagnostic met également en avant un marché au fonctionnement autonome, contrairement à d'autres territoires à proximité et sous influence toulousaine. Il note également une inadéquation entre le prix du marché et la solvabilité des ménages : les acquéreurs potentiels, notamment les jeunes familles primo-accédantes, ayant un budget à moins de 150 000 €, sont donc contraints à l'éloignement.

A l'échelle de l'agglomération, la construction a repris depuis 2011, portée par l'individuel surtout, malgré un retour de la construction de logements collectifs (305 logements individuels autorisés par an entre 2007 et 2013 pour 140 logements collectifs sur une même période).

Cette dynamique reflète **des modes d'habiter hétérogènes** : une diversité de construction à Albi avec notamment une production de logements collectifs en lien avec le marché étudiant, le retour au centre ville des seniors et la production locative sociale, et une offre plus spécialisée au-delà de la ville centre avec une dominante de lotissements ou de maisons individuelles en diffus sur les autres communes.

Cette situation s'explique par une offre abordable de terrains à bâtir dans les communes de périphérie et en proximité immédiate. Le marché du logement interne à l'agglomération devient donc peu concurrentiel par rapport à cette offre périphérique. Si l'on observe également sur les dernières années une baisse des prix généralisée, ceux-ci restent toutefois plus élevés sur le secteur d'Albi ce qui implique des difficultés d'accession pour les plus jeunes et pousse cette dynamique vers l'extérieur de l'agglomération.

L'offre en promotion immobilière sur l'agglomération est restreinte et surtout portée par un marché de petits logements en collectif. Des ventes de maisons en accession sociale (PSLA) ont eu lieu mais restent très marginales : entre 2007 et 2013, seuls 20 PSLA ont été financés. En effet, les professionnels ont rencontré des difficultés de commercialisation : les prix de vente étant trop peu inférieurs à ceux du marché libre (alors que dans les zones tendues ils représentent une réelle alternative) et le mode de commercialisation sur plan ne correspondant pas aux attentes des ménages qui font souvent le choix de l'auto-construction.

Le marché locatif privé géré par des bailleurs privés ou gestionnaires est composite et relativement onéreux, du fait de la présence d'étudiants qui induit une demande forte de petits logements.

Le parc locatif aidé au sens SRU regroupe, au 1^{er} janvier 2014, près 5 700 logements, soit un peu moins de 15 % des résidences principales dont la majeure partie (84 %¹) est gérée par les bailleurs sociaux, le reste étant des logements privés conventionnés (ANAH).

Le parc locatif aidé, géré par les bailleurs sociaux, est peu diversifié (beaucoup de grands ensembles issus des « trente glorieuses », une forte typologie de T3 et T4 assez uniforme) et inégalement réparti (81% situé à Albi et 14% à Saint-Juéry et Lescure d'Albigeois). Une production plus récente marque un redéploiement et privilégie des formes urbaines plus intégrées avec de petits logements dans de petits collectifs. La production récente participe à l'effort de rattrapage SRU pour les communes assujetties et a permis l'implantation de nouveaux bailleurs, qui participent à l'offre produite à côté du bailleur historique Tarn Habitat qui gère plus de 90% du parc social. Fin 2014, près de 1 300 ménages sont en attente d'un logement locatif aidé sur l'Albigeois (selon le système national d'enregistrement de la demande) : il s'agit souvent de nouveaux demandeurs venant du privé, soit une augmentation de 11% depuis 2013. Ces demandes témoignent de la fragilité financière des ménages et d'une pression accrue sur le parc locatif privé, sur lequel les taux d'efforts sont trop élevés pour nombre d'entre eux. La grande majorité des demandeurs ont des revenus égaux ou inférieurs au plafond PLAI.

Ce contexte devra nourrir la réflexion sur les objectifs de diversification de l'offre de logements sur le quartier de Cantepau, afin de proposer une programmation à la fois ambitieuse et réaliste au regard de la complexité du marché. Ce diagnostic fera l'objet d'un approfondissement dans l'étude de programmation logement à mener dans le cadre du protocole de préfiguration.

■ **Le tissu socio-économique**

Le tissu économique est composé essentiellement de PME avec des centres de décisions locaux. 82% des établissements albigeois sont dits « principaux ». Ce tissu est équilibré puisque 35% des salariés travaillent dans les services, 37% dans le commerce et 28% dans l'industrie. Les effectifs de l'industrie ont progressé de 6% en 3 ans, ceux du commerce ont crû de 10%². L'artisanat a vu ses effectifs décroître de 3 % entre 2008 à 2012 (Tarn : -7%)³. Ce tissu économique diversifié et composé majoritairement de petites unités a permis au territoire de mieux résister à la crise économique.

L'agglomération albigeoise comptait, fin 2011, le plus grand nombre d'entreprises de moins de 3 ans sur la région Midi-Pyrénées après la métropole toulousaine.

Le nombre de salariés a crû de 6 % entre 2010 et 2013. Cette croissance est plus forte dans les TPE/PME que dans les entreprises de taille importante.

L'agglomération assume un rôle de pôle d'attractivité et de bassin d'emploi. L'offre économique foncière a été pensée en cohérence avec les intercommunalités voisines au travers d'un schéma territorial d'infrastructures économiques.

1 RPLS, répertoire du parc locatif social.

2 Source : registre du commerce et des sociétés (RCS)

3 Source : registre des métiers (Chambre de Métiers du Tarn)

Les infrastructures d'accueil ont été développées en connexion directe sur l'Ouest vers Toulouse via la RN88 (axe Toulouse-Rodez-Lyon) :

- Albipôle sur la commune de Terssac,
- La zone Eco²Rieumas, réalisée simultanément avec Albi-Innoprod, pour accueillir des activités et des industries complémentaires des filières couvertes par la zone Albi-Innoprod dédiée à l'innovation. Située sur la commune de Marssac-sur-Tarn, en entrée d'agglomération et connectée efficacement à Toulouse par l'A88, Eco²Rieumas est également en cours de commercialisation.

Le pôle d'activités Est est structuré autour :

- Albi-InnoProd, zone d'activités emblématique de l'innovation en Albigeois. Ce parc technopolitain de 45 hectares jouxte l'école des Mines et son incubateur, regroupe un hôtel d'entreprises, un centre régional d'innovation et de transfert de technologies, des halles technologiques abritant des plate-formes technologiques de pointe sur le vide et les matériaux, des laboratoires de recherche, une couveuse innovation (la première de France), un pôle sur la valorisation énergétique de la biomasse, et à l'horizon 2016 un data-center. Cet ensemble favorise un véritable écosystème de l'innovation.

Cette zone d'activités, déclarée d'intérêt régional, fonctionne en synergie avec celle de Eco²Rieumas en entrée d'agglomération.

Elle est reliée aux zones d'activités de première génération (Albi-Jarlard, Montplaisir-Saint-Juéry), (Les Combettes en direction de Millau).

- Sur le Nord, les zones d'activités connectées à la RN 88 sont à dominante commerciale, celle de Lescure d'Albigeois en fort développement et renouvellement, et celle de Cantepau en fléchissement marqué malgré une situation géographique et une visibilité favorables.

L'économie sociale et solidaire est un secteur sur lequel s'est mobilisée la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois depuis plusieurs années dans le cadre de différents appels à projets. Son développement offre des réponses en nombre d'emplois limité mais présente l'intérêt qu'ils soient non délocalisables et complètent les secteurs de l'économie dite traditionnelle pour des publics spécifiques.

La création d'activités relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire sera particulièrement examinée dans le cadre de la revitalisation des espaces économiques situés dans le quartier de Cantepau.

Sur la question de l'emploi, les données du 3^{ème} trimestre 2015 connues sont celles de la zone d'emploi d'Albi (166 789 habitants).

Les taux de chômage de la zone d'emploi d'Albi au 3^{ème} trimestre 2015 (source DIRECCTE LR/MP) est de 11 % (Tarn : 11,1%, Région LR/MP : 12,4%, France : 10,2%).

Les taux de chômage des jeunes de moins de 26 ans en 2012 (source Insee) :

- Albi : 16,8%
- Agglo : 13,7%
- Tarn : 13,0%
- France : 13,2%

Le nombre de demandeurs d'emploi des moins de 26 ans a augmenté entre 2009 et 2010 dans les ZUS (+39% à Cantepau et +15% à Albi); paradoxalement, peu de jeunes des quartiers prioritaires étaient inscrits en 2011 dans des dispositifs emploi (PLIE, CIVIS ou autres Pôle emploi ou même locaux).

Le niveau de formation des jeunes des quartiers prioritaires est très inférieur à celui de l'unité urbaine (part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat début 2007 : Cantepau : 76,5%, 43,6% pour l'Unité Urbaine d'Albi). Ces données, qui ne sont pas récentes, seront à actualiser dans le cadre des études du protocole de préfiguration et notamment lors de l'étude sociale et sociologique.

En direction des publics les plus fragiles pour l'accès à l'emploi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois poursuit actuellement, malgré le resserrement des financements alloués, la mise en œuvre d'un dispositif prolongeant le précédent Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE) de l'Albigeois en l'adaptant aux nouveaux contextes territoriaux, à savoir la prise en compte de la précarité, de l'isolement, des problèmes de monoparentalité et d'employabilité des femmes.

L'emploi est un axe prioritaire du **nouveau contrat de ville** en lien avec le Programme d'accompagnement global à l'emploi (antérieurement PLIE) par des actions en direction des publics jeunes notamment des quartiers prioritaires (notamment des accompagnements spécifiques comprenant des temps individuels et, ou collectifs) ainsi que ceux au-delà de 50 ans qui sont en augmentation (besoin d'accompagnements plus longs pour retrouver un emploi, concurrence des politiques publiques dédiées aux jeunes,...).

■ **L'Enseignement Supérieur et la Recherche**

Le poids de l'enseignement supérieur au sein du Grand Albigeois est une spécificité territoriale dont les atouts sont :

- la qualité et la complémentarité de l'offre de formation qui permettent d'obtenir un taux de réussite des étudiants supérieur à la moyenne nationale ainsi qu'une insertion professionnelle facilitée, grâce au lien entre filière ESR et tissu économique,
- la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur qui se traduit au regard du nombre de boursiers présents dans les effectifs par une intégration sociale supérieure à la moyenne nationale.

Les effectifs étudiants des 18 établissements post-bac sont en croissance continue : 4 247 étudiants en 2007-2008 – 5 540 étudiants en 2014-2015.

L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont réunis au sein d'un conseil de site, fédéré par l'agglomération territoire support du contrat de site. Parmi les 18 établissements, deux acteurs sont structurants pour l'offre de formations du territoire et la logique de campus albigeois.

Le confortement de l'Ecole des Mines d'Albi (Mines Albi), de création relativement récente (1993) et qui vise un effectif de 1 000 étudiants à horizon 2020, est un enjeu majeur, au regard notamment du positionnement stratégique du territoire pour le développement de l'économie de la connaissance et de l'innovation. L'agglomération a participé au précédent Contrat de Projets Etat-Région, qui a permis la création de deux halles technologiques sur des filières d'excellence de Mines Albi, en lien avec les pôles de compétitivité et l'institut Clément Ader de Toulouse.

Le renforcement et le positionnement du pôle universitaire créé en 2002 sous statut de CUFR Champollion et d'établissement public administratif ont mobilisé tous les acteurs du territoire pour aboutir en octobre 2015 à sa constitution en Institut National Universitaire avec un statut d'établissement Public Scientifique, Culturel et Professionnel lui permettant la délivrance de diplômes sous sa bannière et la définition de son offre de formation en lien direct avec les autorités de tutelle. Pour renforcer le campus et favoriser les complémentarités, deux Instituts de soins infirmiers (IFSI) sont regroupés depuis 2016, dans un bâtiment unique, sur le site universitaire de Champollion.

Le quartier de Cantepau participe au potentiel de formation y compris supérieure de l'Albigeois au travers de l'offre développée par le CFA Commerce et Gestion et par l'Institut Supérieur de Production Industrielle (IPI Albi) de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Tarn. Un important projet portant sur la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil du centre de formation de la CCI est en cours. Le projet de renouvellement urbain sur le quartier devra permettre d'amplifier les bénéfices pour les habitants du quartier d'un important acteur de la formation professionnelle.

■ **Un patrimoine historique et actuel, culturel et environnemental au service de l'attractivité du territoire**

Pour contribuer au rayonnement métropolitain à l'échelle européenne, le Grand Albigeois bénéficie d'un patrimoine historique, culturel et environnemental de très haut niveau.

En 2010, la Cité épiscopale d'Albi a été inscrite au patrimoine mondial par l'UNESCO. La dynamique touristique qui en a résulté est particulièrement notable. Dans la continuité de cette mise en valeur des éléments d'excellence du territoire, la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont déposé en 2014 une demande ayant abouti au classement en 2015, au titre de la Mémoire du monde de L'UNESCO, de la Mappa Mundi d'Albi, représentation du monde connu dressée au VIII^{ème} siècle sur parchemin, non symbolique ni abstraite.

Le musée Toulouse-Lautrec est le premier équipement culturel de Midi-Pyrénées de renommée internationale ; il fonctionne déjà en réseau avec le nouveau musée Soulages à Rodez. Albi est une destination touristique de premier plan avec environ 1 200 000 visiteurs par an. La ville d'Albi est signataire d'un contrat Grands Sites régional qui vise à valoriser la destination albigeoise.

Le musée Toulouse-Lautrec s'est inscrit dans les actions du contrat de ville de l'Albigeois en proposant au bénéfice des enfants des quartiers prioritaires un apprentissage gratuit des techniques du dessin à partir de la découverte et l'interprétation des œuvres exposées.

Le Grand Théâtre des Cordeliers, au sein du nouveau quartier culturel d'Albi, conçu par Dominique Perrault, participe à l'accroissement de l'offre culturelle de qualité de la Scène nationale d'Albi, qui rayonne sur l'ensemble du territoire. Cet équipement permet par ailleurs de développer l'accueil de congrès et une activité de tourisme d'affaire, en forte évolution.

A cet égard, on relèvera que se trouve dans la partie du quartier de Cantepau située par-delà la rocade, un patrimoine historique classé, le château de Cantepau. Ce bâtiment fait l'objet d'une réhabilitation lourde à l'initiative de son propriétaire privé qui vise à le transformer en structure d'exposition et de réception. Ce projet sera de nature à inscrire le quartier vécu de Cantepau dans la dynamique touristique du territoire.

La Scène Nationale, dans le cadre de son projet culturel, concourt à l'ouverture du quartier de Cantepau, au même titre que celle des autres quartiers de la politique de la ville, en permettant au travers d'une programmation, d'une médiation et d'une tarification adaptées un accès facilité aux publics de ces quartiers.

L'attractivité albigeoise repose également sur son environnement naturel de qualité. Le Tarn et les sentiers qui le longent offrent des sites de loisirs proches des lieux d'habitat. Les abords du Tarn présentent encore des potentiels à aménager. Le quartier de Cantepau est en proximité immédiate de la rivière Tarn, qui pourrait, grâce à un meilleur traitement des liaisons piétonnes, constituer une réserve naturelle plus évidente pour les habitants du quartier. L'enjeu est d'atténuer la coupure formée par la rocade, pour inscrire et préserver ce patrimoine environnemental dans la vie et l'horizon du quartier.

Les berges du Tarn sont aménagées en plusieurs points pour l'accueil d'activités nautiques, une descente au Tarn pour le canoë-kayak est ainsi exploitée dans l'espace loisirs de Cantepau.

C - Le projet de territoire du Grand Albigeois 2030 : cohésion, attractivité et ouverture internationale

Depuis sa création, la communauté d'agglomération a vu le champ de ses compétences s'élargir au service des 17 communes qui la composent⁴. Cette intégration des compétences a été portée par la volonté des communes de mettre en œuvre un développement cohérent et solidaire du territoire albigeois.

Depuis 2013, des services communs agglomération-communes sont progressivement mis en place : après le service Système d'information géographique créé en 2013, les services Finances et Ressources humaines sont mutualisés en 2015 entre l'agglomération et certaines communes. Un service commun, chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols, a été créé le 1^{er} juillet 2015.

La communauté d'agglomération a engagé la définition d'un projet de territoire à horizon 2030, qui a vocation à fédérer les initiatives de l'ensemble des collectivités du bloc local et à permettre la mobilisation des partenaires au service d'une stratégie territoriale partagée.

Le projet du grand Albigeois (en cours de définition) a pour objectifs de :

- **De développer son système de production local, le référencer à l'échelle régionale et accentuer son ouverture internationale :**
 - en confortant le potentiel d'innovation de l'Albigeois et l'économie de la connaissance, pour lesquels les collectivités ont fortement investi ;
 - en favorisant l'identification et la structuration de filières ;
 - en organisant une offre de terrains propice à l'accueil d'entreprises et au développement du tissu économique ;
 - en soutenant une offre de formation supérieure au meilleur niveau ;
 - en misant sur l'effet cité épiscopale d'Albi et des équipements culturels de premier plan pour promouvoir l'économie touristique et les échanges extérieurs.
- **De renforcer son attractivité démographique et valoriser son cadre de vie :**
 - en développant des espaces de vie cohérents permettant un meilleur équilibre entre les générations ;
 - en préservant les qualités environnementales, patrimoniales et paysagères des espaces et en soutenant les activités - aux rangs desquels le maraîchage ou l'agriculture péri-urbaine- qui y contribuent ;
 - en assurant un développement équilibré du territoire, mettant en valeur les déterminants ruraux et urbains à l'échelle de l'agglomération, entre les quartiers dans la dimension urbaine, pour soutenir efficacement le «vivre ensemble» ;
 - en réparant et en renouvelant l'urbanisation ou l'organisation des espaces les plus fragilisés ;

⁴ En 2015, le coefficient d'intégration fiscale de la communauté d'agglomération de l'Albigeois était le deuxième des 222 communautés d'agglomération de France.

- en organisant et optimisant les services publics pour répondre aux nouveaux besoins des populations.
-
- **De favoriser toutes les énergies positives :**
 - en facilitant et en encourageant les échanges, l'animation du territoire, les initiatives, les modes participatifs ;
 - en misant sur les apprentissages et le niveau de qualifications et de connaissances des populations ;
 - en organisant les relations et les regroupements inter-collectivités autour d'une gouvernance consensuelle, et en garantissant un outil de production du service public local le plus sobre et le plus efficace possible ;
 - en prenant en compte la nécessaire maîtrise des énergies, en développant les modes de déplacements et de communications doux, en promouvant l'utilisation des énergies renouvelables.

D – Les politiques territoriales mobilisées

Les collectivités du bloc local albigeois ont articulé de manière cohérente l'ensemble des politiques territoriales et publiques pour atteindre ces objectifs. Qu'il s'agisse du SCoT du Grand Albigeois, du futur PLUi de l'Albigeois, du programme local de l'habitat, du plan de déplacements urbains, du plan paysages en cours d'établissement et du contrat de ville, l'ensemble des documents stratégiques de planification sont coordonnés pour participer le plus efficacement possible à cet axe de développement.

Ils sont complétés par des documents d'orientations stratégiques sur des thématiques à enjeu, en matière économique au travers d'un schéma territorial des infrastructures économiques, en matière d'enseignement supérieur par le Contrat du site albigeois enseignement supérieur et recherche, en matière de d'économies d'énergies au travers d'un plan climat énergie territorial de l'Albigeois, pour l'organisation des déplacements doux dans le cadre d'un Schéma directeur cyclable.

Le Plan Local d'urbanisme Intercommunal a été prescrit le 17 décembre 2015.

Ce document aura une fonction « ensemblière » et intégrante. Ses objectifs sont de :

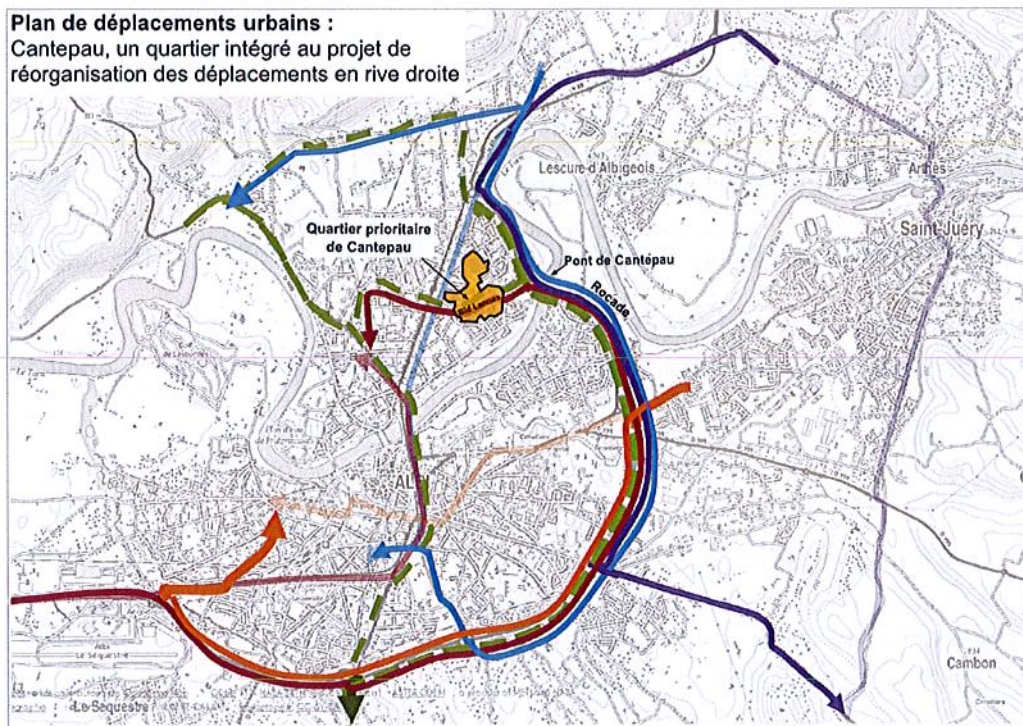
- **en matière de développement du territoire**
 - traduire le projet de territoire de l'agglomération albigeoise visant un développement démographique et économique ;
 - créer les conditions d'un renforcement de l'attractivité économique, touristique et résidentielle de l'Albigeois,
 - organiser et mailler les espaces économiques, de transferts de technologie, de recherche et d'enseignement ;
- **en matière d'aménagement de l'espace**
 - accompagner les évolutions démographiques en garantissant un niveau d'accueil et de services particulièrement qualitatif et adapté en matière d'habitat et d'équipements publics,
 - rechercher un développement du territoire de qualité pour le long terme, en trouvant l'équilibre entre renouvellement et développement urbain, sauvegarde des modes de vie et d'habitat en milieu agricole, prise en compte de l'environnement et qualité urbaine, patrimoniale, architecturale et paysagère,
 - optimiser le potentiel constructible des espaces urbanisés actuels, limiter la consommation foncière et l'étalement urbain,

- optimiser la réhabilitation du bâti existant en permettant le développement de l'habitat y compris par des changements de destination ;
- **en matière patrimoniale et identitaire**
 - préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales et identitaires de notre territoire tout en favorisant des projets contemporains qualitatifs, l'ensemble garantissant un cadre de vie harmonieux et attractif,
 - veiller à la variété des paysages et des identités et à se prémunir de toute uniformisation territoriale ;
- **en matière d'habitat et de cadre de vie**
 - mettre en œuvre la politique communautaire de l'habitat en matière de renforcement de la production de logements, de mixité et d'équilibre social de l'habitat,
 - améliorer la cohésion sociale du territoire et créer les conditions d'un cadre de vie solidaire ;
- **en matière de mobilité**
 - rééquilibrer la part de la voiture dans les déplacements au profit des modes de transport collectif ou des modes doux,
 - favoriser l'intermodalité ;
- **en matière d'environnement**
 - préserver et mettre en valeur la rivière Tarn, principale ressource eau de l'agglomération ainsi que le réseau hydrographique des ruisseaux, valoriser et préserver la qualité paysagère des berges et la biodiversité des corridors écologiques,
 - valoriser et préserver les richesses naturelles, rurales et paysagères, atouts de notre territoire ;
- **en matière énergétique**
 - un développement urbain durable participant à l'adaptation au changement climatique, à la réduction des consommations énergétiques et à la préservation des ressources naturelles ;
- **en matière d'aménagement numérique**
 - accompagner le développement du très haut débit sur le territoire et des réseaux de communication numériques

Le **PLUi** sera un outil majeur pour travailler en profondeur la structure du quartier et en particulier son ouverture sur la ville.

A cet égard, la communauté d'agglomération a engagé la réalisation d'un plan de déplacements urbains (**PDU**) volontaire. Il vise à favoriser le développement équilibré du territoire et à organiser les mobilités en les adaptant aux besoins des populations et aux enjeux urbains et environnementaux.

Le doublement de la rocade d'Albi est également un élément majeur du PDU. Véritable axe structurant de l'agglomération albigeoise, la rocade d'Albi a été mise en service dans son intégralité en mars 2015 suite à plusieurs années de travaux. Après l'échangeur du Séquestre ouvert en 2002, quatre autres échangeurs ont été réalisés sur la commune d'Albi : route de Castres, Centre-ville, Stadium et Caussels. Le doublement de la RN88 en 2x2 voies a profondément fluidifié les déplacements des albigeois et modifié le paysage urbain.



Plusieurs actions importantes pour les déplacements des habitants du quartier de Cantepau ont été identifiées.

La fréquence de la desserte en transports en commun est importante. Cette qualité de service est un enjeu dans la mesure où nombre des habitants du quartier sont captifs des transports en commun pour accéder aux équipements, commerces et services de centralité, aux établissements de soin et de formation, aux piscines et autres sites de culture, ou de loisirs (les cinémas notamment sont en cœur de ville).

La lisibilité de l'offre de transports (arrêts de bus sécurisés, abribus, lignes sens aller et retour en face à face) est à travailler.

Le boulevard Lannes, axe traversant du quartier, est repéré dans sa fonction de délestage depuis la rocade pour accéder aux parties Nord de la ville d'Albi. Il s'agit de permettre à la rocade de jouer à plein un rôle de distribution dans les différents quartiers et au plus près des destinations en limitant les transits notamment par le centre-ville. Cet objectif devra s'inscrire dans un réaménagement urbain du boulevard Lannes privilégiant les mobilités douces (piétons, vélos) et l'intégrité du quartier objet du programme. Les ouvertures du quartier vers le centre-ville via la pénétrante avenue Albert Thomas sont à accroître.

Des actions innovantes de mobilité pourraient être également expérimentées si les solidarités trouvent à s'exercer dans des conditions favorables et sécurisées et permettent de partager des véhicules sobres énergétiquement (auto-partage, vélos électriques...)

Cet objectif rejoint les orientations du plan climat énergie (**PCET**), qui porte plus largement sur la mise en œuvre de solutions économes en énergie. Cela intéresse tout particulièrement l'habitat du quartier et son éclairage public.

E – Le nouveau contrat de ville de l'Albigeois

Le territoire albigeois a depuis longtemps été identifié dans divers dispositifs relatifs à la politique de la ville :

- septembre 1990 – septembre 1993 : 1^{ère} convention Ville Habitat ;
- janvier 1994 décembre 1998 : Contrat de villes Albi-Saint-Juéry XI^{ème} plan Etat/Région ;
- classement du quartier de Cantepau en ZUS en 1996 ;
- 2000-2006 : Contrat de villes Albi-Saint-Juéry XII^{ème} plan Etat/Région ;
- 2007-2014 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale intégrant le quartier de Cantepau, Zone prioritaire 1.

Le précédent contrat concernait également la commune de Saint-Juéry dont les quartiers ciblés sont placés en territoires de veille active en 2015.

Aujourd'hui, le contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020 concerne 3 quartiers prioritaires d'Albi : Cantepau, Lapanouse et Veyrières-Rayssac.

Le quartier de Cantepau a été retenu d'intérêt régional par l'ANRU dans le cadre du nouveau PNRU.

La politique de la ville fait partie intégrante du projet de territoire et de développement du Grand Albigeois.

Le contrat de ville de l'Albigeois développe ainsi un plan d'actions en 3 axes :

Axe 1 : Emploi et développement économique

La stratégie collective d'accès à l'emploi, à la formation et à la création d'activités donne la priorité à la jeunesse et vise à favoriser :

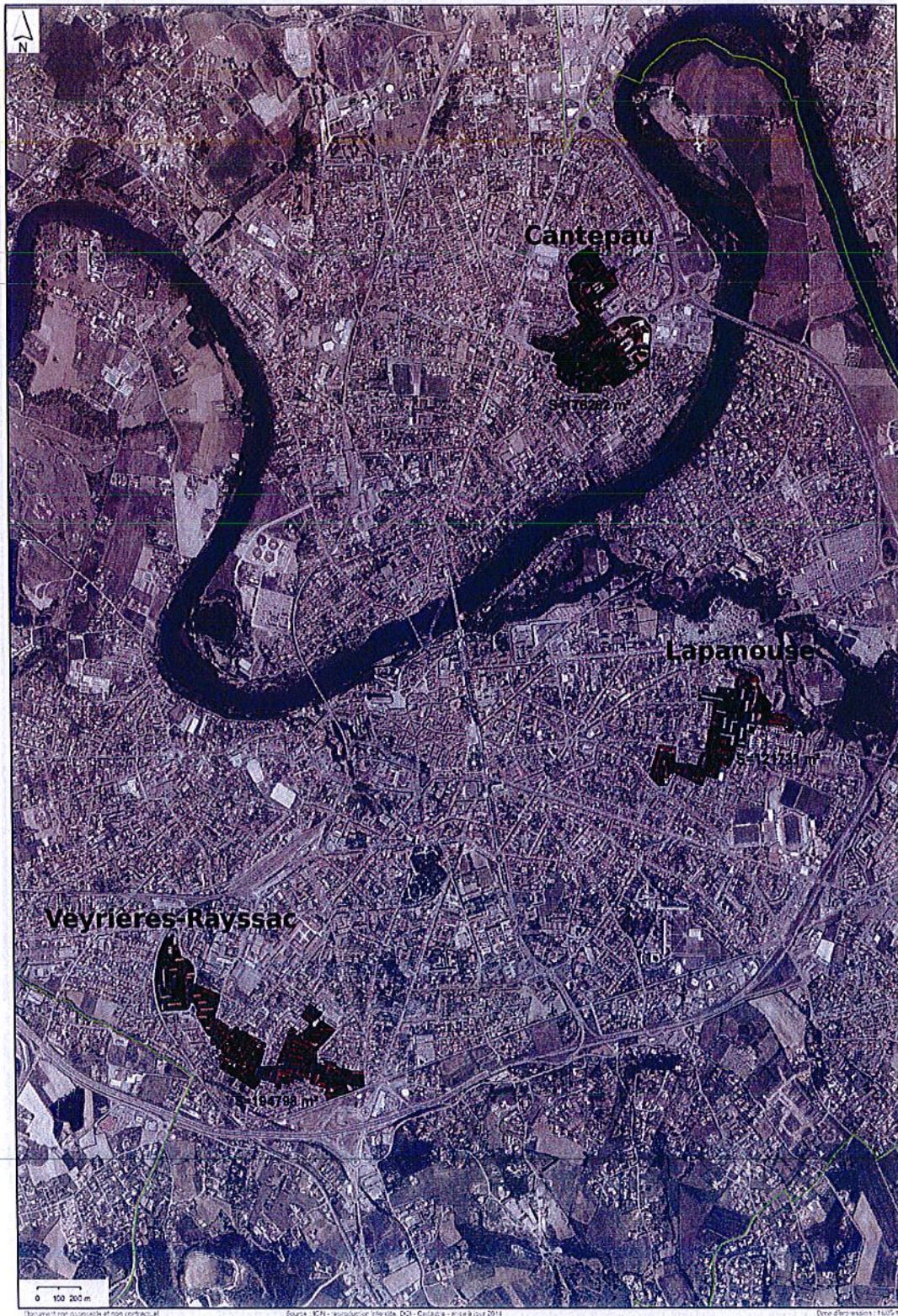
- l'émergence et la valorisation des potentiels des personnes et des territoires ;
- le développement des pratiques de mutualisation, de transmission et de transfert de compétences ;
- la mobilisation et l'adaptation des outils d'orientation, de formation et d'accès à l'emploi ;
- la généralisation des clauses sociales et d'insertion dans différents secteurs d'activités.

Axe 2 : Cohésion sociale

La stratégie partenariale en matière de renforcement de la cohésion sociale vise à assurer :

- la solidarité entre les générations et entre les personnes d'origines sociales et culturelles diverses ;
- la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'intercommunalité (réussite éducative, ...) ;
- l'émergence et l'accompagnement des initiatives portées par les habitants et le tissu associatif (insertion, prévention de la délinquance, des addictions et de l'exclusion, ...).

Albi, politique de la ville : les trois quartiers prioritaires



Axe 3 : Cadre de vie et renouvellement urbain

La stratégie urbaine et la politique de l'habitat reposent sur :

- la requalification d'un cadre urbain propice à la mixité, aux échanges et à la vie sociale, à la participation des habitants, à la citoyenneté et aux commerces de proximité ;
- la réhabilitation et l'élargissement de la gamme de logements répondant à l'attente et aux besoins des habitants dans le cadre de l'évolution des populations et des usages de l'habitat ;
- la constitution à l'échelle du quartier d'un espace de vie cohérent intégrant les notions de proximité, solidarité, mixité sociale et intergénérationnelle, dépendances, handicaps, exclusions...

La démarche participative mise en place en 2015 a permis de fixer à la fois les nouvelles orientations du contrat de ville mais aussi les fondations des coopérations futures et des conseils citoyens. En outre, les actions 2015 réalisées dans le cadre du contrat de ville à Cantepau ont principalement porté sur l'accès à l'emploi (médiation emploi, intervention des services publics de l'emploi dans les quartiers prioritaires...) l'éducation, la prévention des risques, le soutien à la parentalité (le programme de réussite éducative, compétences de base, appui des dynamiques partenariales des acteurs jeunesse, développement social, culturel et d'éducation populaire portés par les associations).

L'année 2016 sera marquée par la mise en œuvre des nouvelles mesures telles que la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), la mise en application de la convention liée à l'exonération de la TFPB au profit du bailleur social (Tarn Habitat) présent sur les trois quartiers prioritaires et la mise en place des conseils citoyens.

Les procédures de mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement, d'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logements et, d'établissement de la convention d'équilibre territorial ont été adoptées par l'Agglomération le 17 décembre 2015.

Il est rappelé que la conférence intercommunale du logement a pour objet :

- de définir les objectifs en matière d'attributions, de mutations, de relogement des ménages prioritaires au titre du Droit au Logement opposable ou ceux issus des quartiers en renouvellement urbain et les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires des droits de réservation ;
- d'élaborer la convention d'équilibre territorial à annexer au contrat de ville ;
- de donner un avis sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs.

La conférence intercommunale du logement de l'Albigeois est co-présidée par le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et par le Préfet du Tarn et regroupe en 3 collèges les représentants des instances destinées à y siéger :

- maires des communes membres,
- conseil départemental du Tarn,
- bailleurs sociaux présents sur le territoire,
- organismes titulaires de droit de réservation de logements sociaux,
- organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion,
- associations locales de locataires siégeant à la commission nationale de concertation,
- associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,
- associations de personnes en situation d'exclusion par le logement.

Le plan partenarial définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs. Les communes membres et des représentants des bailleurs sociaux sont associés à l'élaboration du plan.

Il s'agira également de définir et mettre en œuvre pour la commune d'Albi une stratégie de reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis dans le cadre du PRU de Cantepau, en dehors des quartiers « politique de la ville ».

II / Le Quartier prioritaire de Cantepau

A – le quartier de Cantepau dans son ensemble

1 - le quartier de Cantepau : un des douze quartiers de la commune d'Albi

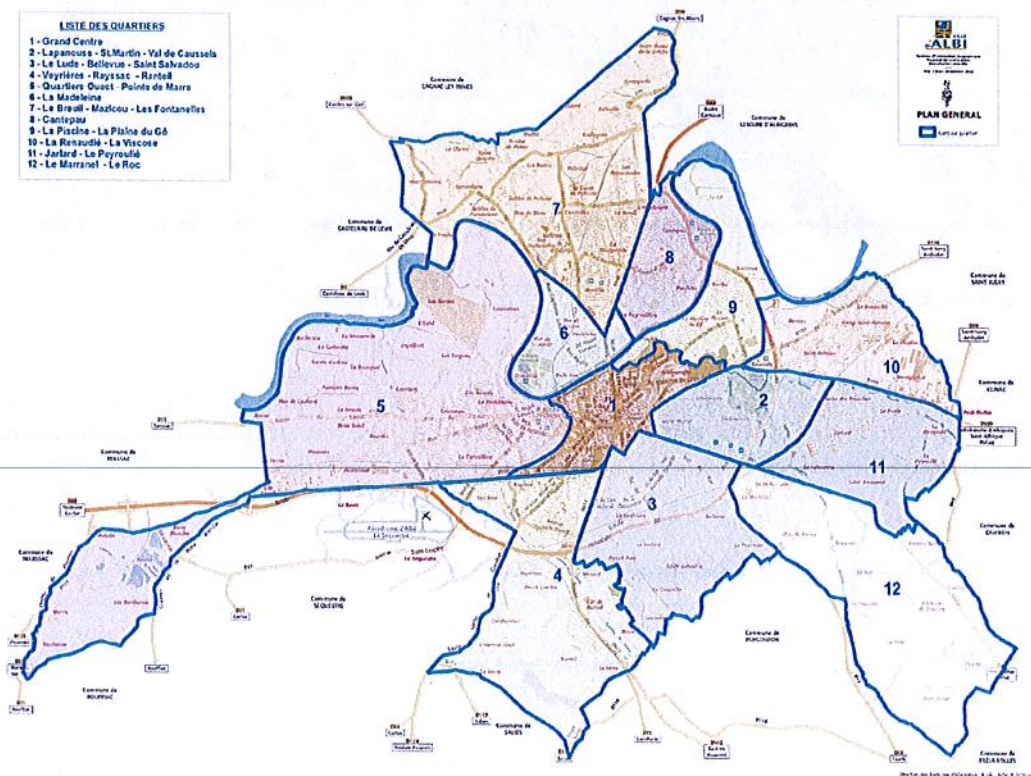
De novembre 2005 à avril 2007, la Ville d'Albi a mené une démarche de co-production, « **projets de quartier – projets d'avenir** », avec les habitants et les représentants économiques, institutionnels et associatifs pour imaginer ensemble les quartiers de demain et guider l'action de la collectivité.

Préalablement au lancement de cette démarche, la Ville a défini un découpage de sa commune en 12 quartiers en fonction des polarités existantes, de l'histoire urbaine et des marqueurs patrimoniaux ou identitaires de chaque territoire, de l'attachement des habitants à un quartier précis et du fonctionnement global de la ville (cf. : *carte des 12 quartiers d'Albi*).

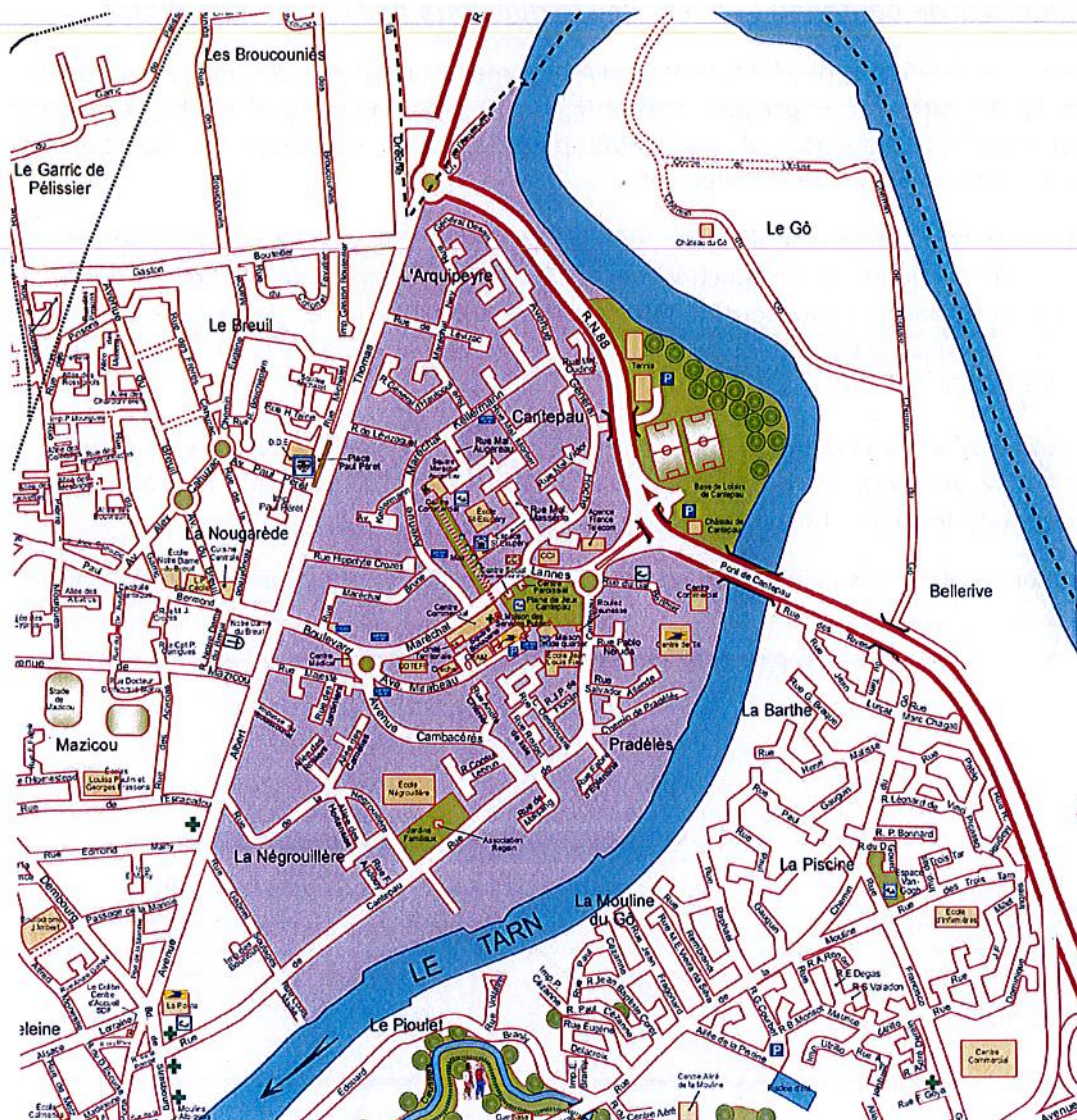
A la suite du bilan de la démarche « projets de quartier – projets d'avenir » (2 forums, 2 vagues de 12 ateliers), le conseil municipal du 21 mars 2008 a décidé la création d'un conseil de quartier dans chacun de ces 12 quartiers.

Depuis leur création, les conseils de quartier se sont réunis en moyenne deux fois par an.

Les 12 quartiers d'Albi



Cantepau : un des 12 quartiers d'Albi



Parmi ces douze quartiers, figure le quartier de Cantepau⁵ qui est délimité :

- par le méandre du Tarn au sud, à l'est et au nord-est ;
- par la diagonale de l'avenue Albert Thomas à l'ouest. Cette avenue est une des entrées principales d'Albi qui permet l'accès à la ville par la RN88 en provenance de Rodez ;
- par la rue Gabriel Soulagès au nord-ouest.

⁵ : le nom « Cantepau » apparaît dès le XIII^{ème} siècle dans la toponymie ; il se réfère à la traduction des termes occitans « cantepau » signifiant « chante clair » c'est à dire jeune coq.

Le quartier de Cantepau occupe une surface de 152,4 ha (soit 3,44% de la surface de la commune) et accueillait 5 061 habitants en 1999 soit 11% de la population d'Albi (données INSEE recensement 1999). La Ville d'Albi et Tarn Habitat sont les deux plus importants propriétaires fonciers du quartier.

C'est la partie centrale de ce quartier qui a été retenue en 2014 comme quartier prioritaire dans le cadre de la nouvelle politique de la ville (cf. : *carte du quartier de Cantepau avec périmètre du quartier prioritaire*).

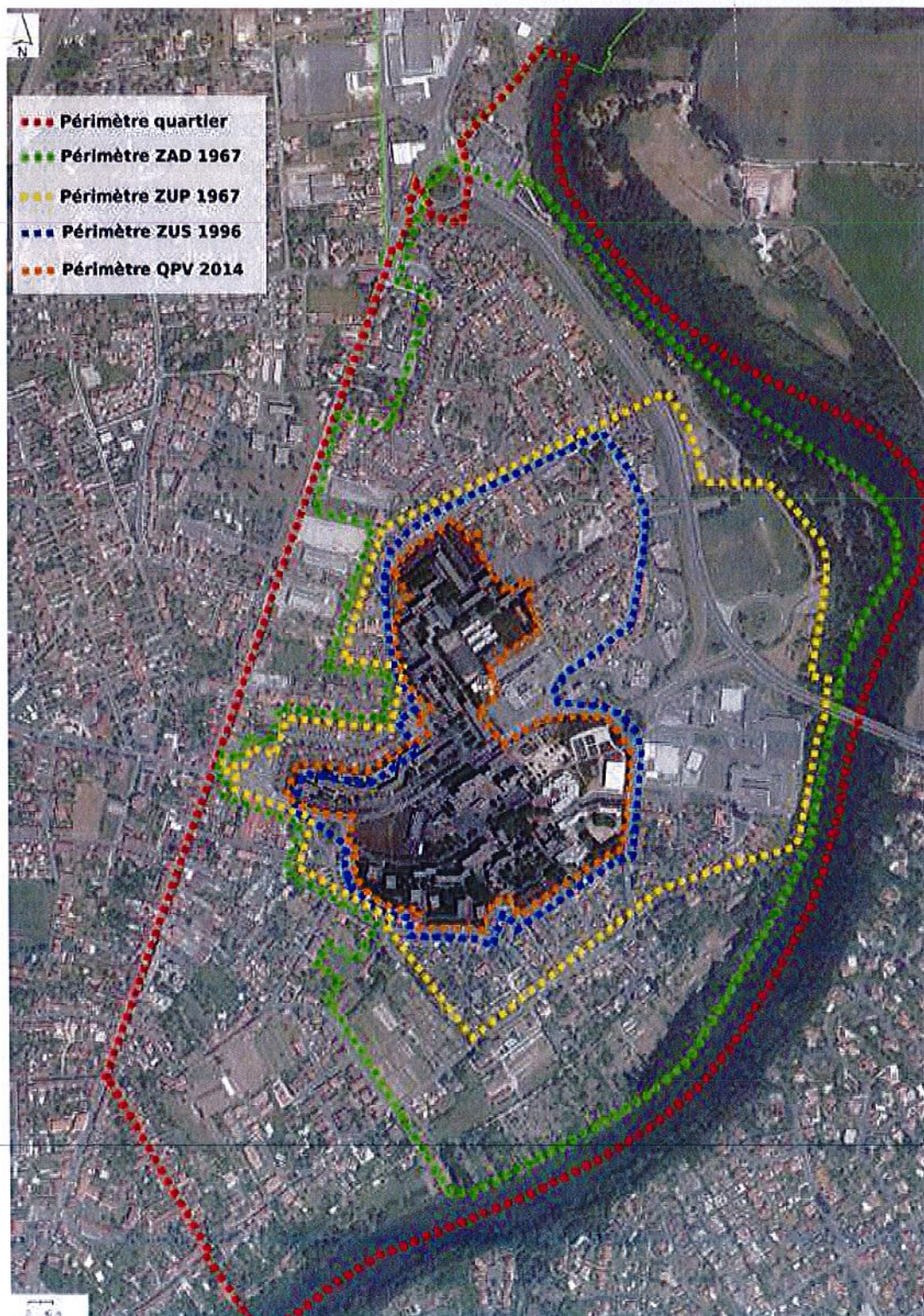
Outre le quartier prioritaire, le quartier de Cantepau comprend des ensembles pavillonnaires, des secteurs d'activités commerciales et tertiaires et une base de loisirs en bordure du Tarn.

2 - Histoire et développement urbain du quartier de Cantepau

Ancienne plaine à vocation agricole irriguée par le Tarn, **le quartier de Cantepau, situé sur la rive droite du Tarn, connaît son véritable développement urbain à partir des années 1970 avec la création de la ZUP**(Zone à urbaniser en priorité) par arrêté ministériel en date de mars 1967.

La commune délègue la réalisation de la ZUP à l'Office Départemental HLM du Tarn.

Cantepau : périmètres du quartier de la ZAD et de la ZUP de 1967, de la ZUS et quartier prioritaire



La ZUP « de la plaine de Cantepau » comptant 2 000 logements sur 61,8 ha est composée de deux parties, séparées par le boulevard maréchal Lannes :

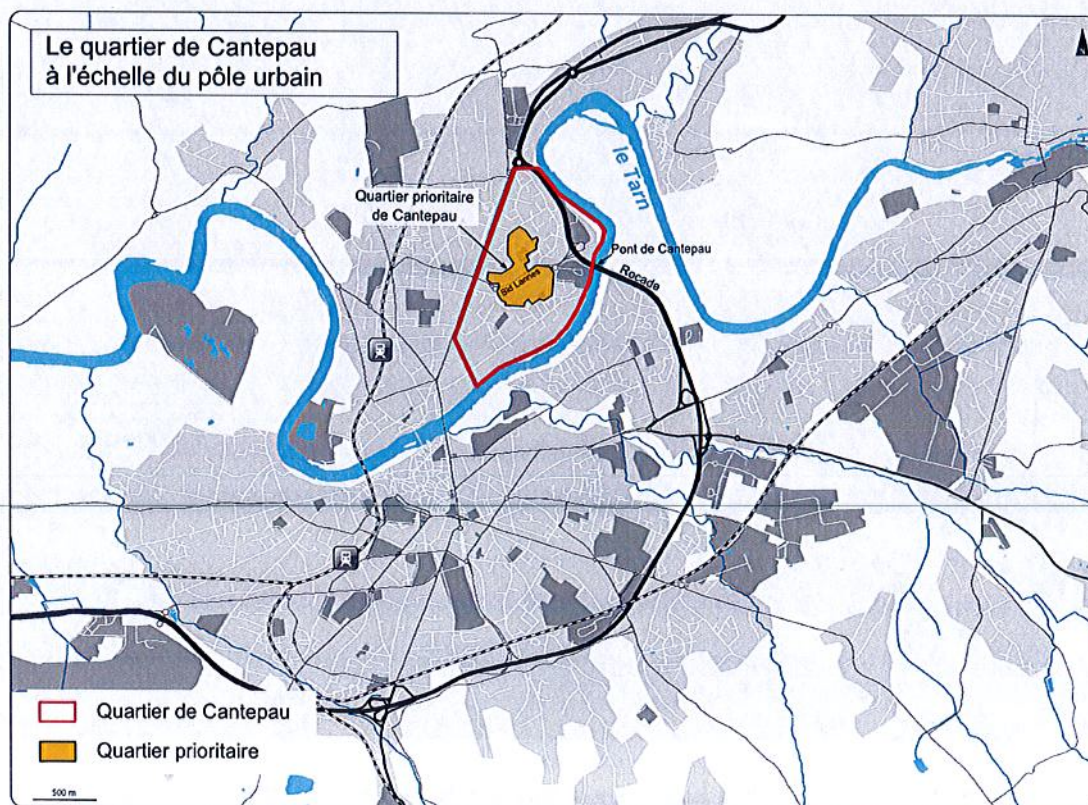
- la ZUP Nord, délimitée par les avenues maréchal Kellermann et général Hoche ;
- la ZUP Sud, délimitée par le boulevard maréchal Lannes, l'avenue Cambacérés et la rue de Cantepau.

L'aménagement de la ZUP s'est conclu par la réalisation du square Bonaparte comprenant une dalle en copropriété, abritant en rez-de-chaussée des immeubles collectifs d'habitation, des commerces et des services publics, et recouvrant un parking de 125 places.

A travers le projet de renouvellement urbain, il est impératif de prendre en compte la mémoire de la constitution urbaine du quartier (la dénomination du réseau viaire liée au 1^{er} Empire en fait notamment partie, ...).

La structuration du quartier s'est poursuivie avec la réalisation du pont de Cantepau (1973) et de la rocade (1983). Cette structuration urbaine est également marquée par :

- des axes structurants inter-quartiers tels que l'avenue Albert Thomas, le boulevard Lannes qui relie la rocade aux quartiers du Breuil-Mazicou et la rue de Cantepau ;
- des voies de liaison internes : avenues Cambacérés, maréchal Kellermann, général Hoche, rue de la Négrouillère ;
- des liaisons piétonnes et voies douces fréquentées ;
- les principales entrées de quartier : giratoires de l'Arquipeyre, de Cantepau, le carrefour boulevard maréchal Lannes/avenue Albert Thomas, la rue de Cantepau.





Entrée du quartier depuis l'avenue Albert Thomas



**Le boulevard Maréchal Lannes – la passerelle piétonne – la plaine de jeux
la zone commerciale**



Le Tarn – la base de loisirs de Cantepau – la zone commerciale



Cantepau Nord - avenue Albert Thomas – RN 88 - giratoire l'Arquiepyre

Le tissu urbain du quartier est constitué :

- le long des axes qui ont marqué le début de l'urbanisation au XIX^{ème} siècle, de maisons unifamiliales ou de petits immeubles alignés sur rue (rues de Cantepau, de la Négrouillère, Gabriel Soulages) avec, le long de l'avenue Albert Thomas, des commerces en rez-de-chaussée ;
- dans la partie ZUP, de 3 types d'habitat : des immeubles (3 à 8 étages), des logements semi-collectifs (R+1) et des logements individuels regroupés en îlots (petits pavillons bas type R+1 avec jardinnet sur rue) ;
- d'un habitat pavillonnaire plus récent réalisé sur le foncier restant encore disponible.

Sur le plan environnemental, le quartier est bordé pour une grande partie par la rivière Tarn.

La partie du quartier située entre la boucle du Tarn et la rocade a été aménagée en base de loisirs municipale avec un accès direct pour les albigeois depuis la rocade qui en même temps, par la coupure physique créée, a pénalisé son accessibilité depuis le quartier lui-même. D'une surface de 5 hectares, elle offre un complexe de loisirs de plein air avec terrains de tennis, de grands jeux, et des parcours sportifs. Elle comporte des aménagements pour les familles (jeux enfants, tables de pique-nique, barbecues). Les berges du Tarn, protégées en espaces boisés classés, par leur qualité environnementale sont un véritable poumon vert pour le quartier.

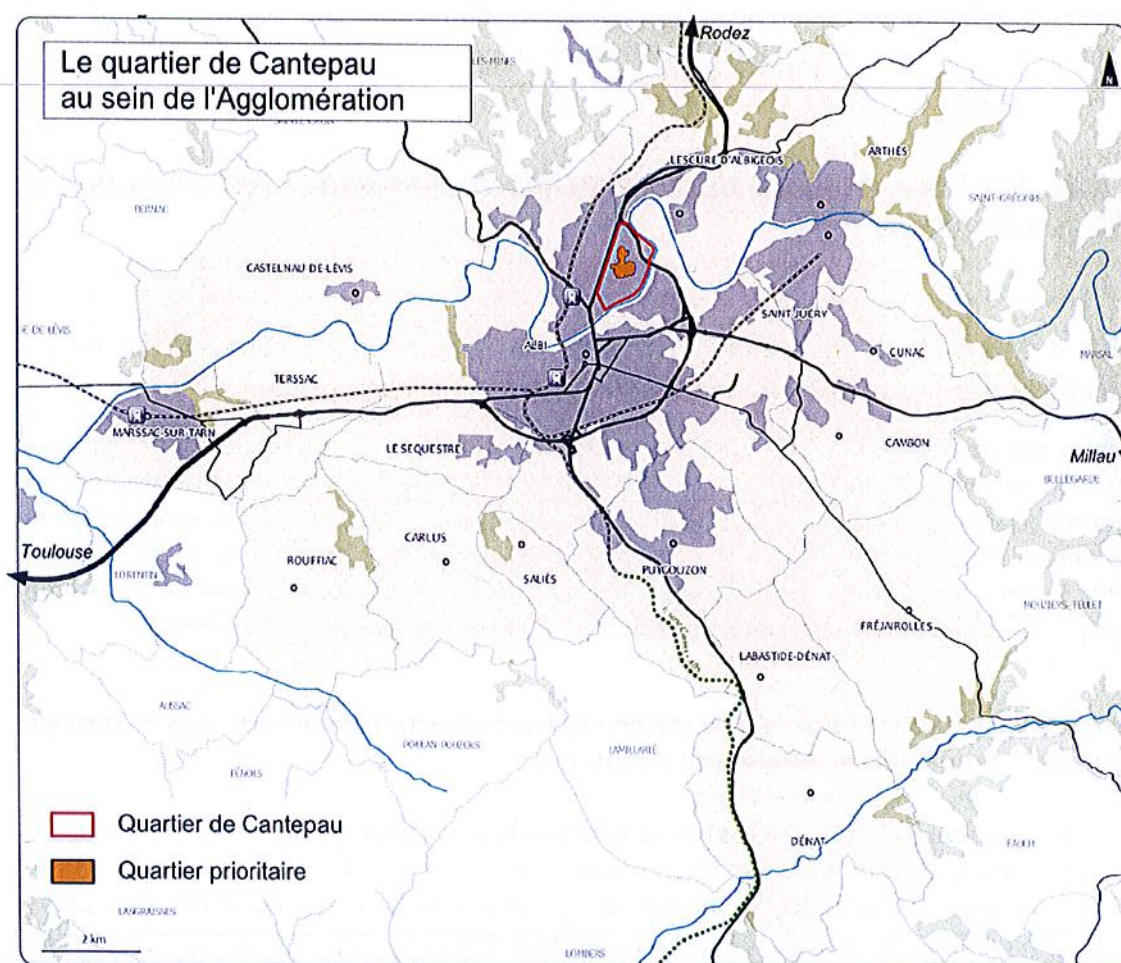
Ce site comprend notamment le château de Cantepau, inscrit à l'inventaire des monuments historiques en 1978, constitué d'une bâtisse du XVIII^{ème} siècle en briques et pierres apparentes. Vendu en 2005 par la ville, ce château a fait l'objet d'une réhabilitation privée de grande qualité en vue d'une mise en valeur future dans le cadre d'un projet plus global encore à définir. C'est l'élément patrimonial du quartier situé en vitrine de la rocade.



A noter également :

- des jardins familiaux créés en 1996 dans le cadre du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi. Situés en bordure des rues de Cantepau et de la Négrouillère, ils ont été créés et sont gérés par la ville en partenariat avec l'association d'insertion Regain,
- un ensemble de jardins privatifs en bordure du Tarn.

Le quartier de Cantepau au sein de l'Agglomération



3 - Le quartier de Cantepau, territoire de cohérence pour les projets à venir sur le Nord de la commune d'Albi et de l'Agglomération

Le quartier de Cantepau tient une place majeure au sein de la rive droite du Tarn du fait de son positionnement au carrefour d'axes structurants de desserte de l'agglomération, de l'importance de son habitat résidentiel et social et de son pôle conséquent d'équipements et de services publics rayonnant largement au-delà du quartier.

Du fait de disponibilités foncières et de la reconversion future du site d'une ancienne centrale thermique (liée historiquement à l'exploitation du charbon à Carmaux), le Nord de la commune est appelé à se développer en connexion avec les communes voisines de l'agglomération, Lescure d'Albigeois et Castelnau-de-Levis.

C'est un des enjeux d'aménagement du PLUi dont les études vont être prochainement lancées. Ce développement doit pouvoir se connecter et s'appuyer sur les fonctionnalités du quartier de Cantepau.

Aussi, l'échelle du quartier de Cantepau, grand quartier de la commune dans lequel s'inscrit le quartier prioritaire, semble être l'échelle de réflexion adéquate pour considérer les nécessaires évolutions : recompositions urbaines, équilibres économiques, relogement à proximité,...

En référence aux documents de méthodologie du NPNRU, le « grand » quartier de Cantepau sera considéré comme le « territoire de cohérence » pour assurer la connexion des différentes échelles et thématiques d'intervention.

B- Etat des lieux de la partie du quartier de Cantepau concernée par la politique de la ville

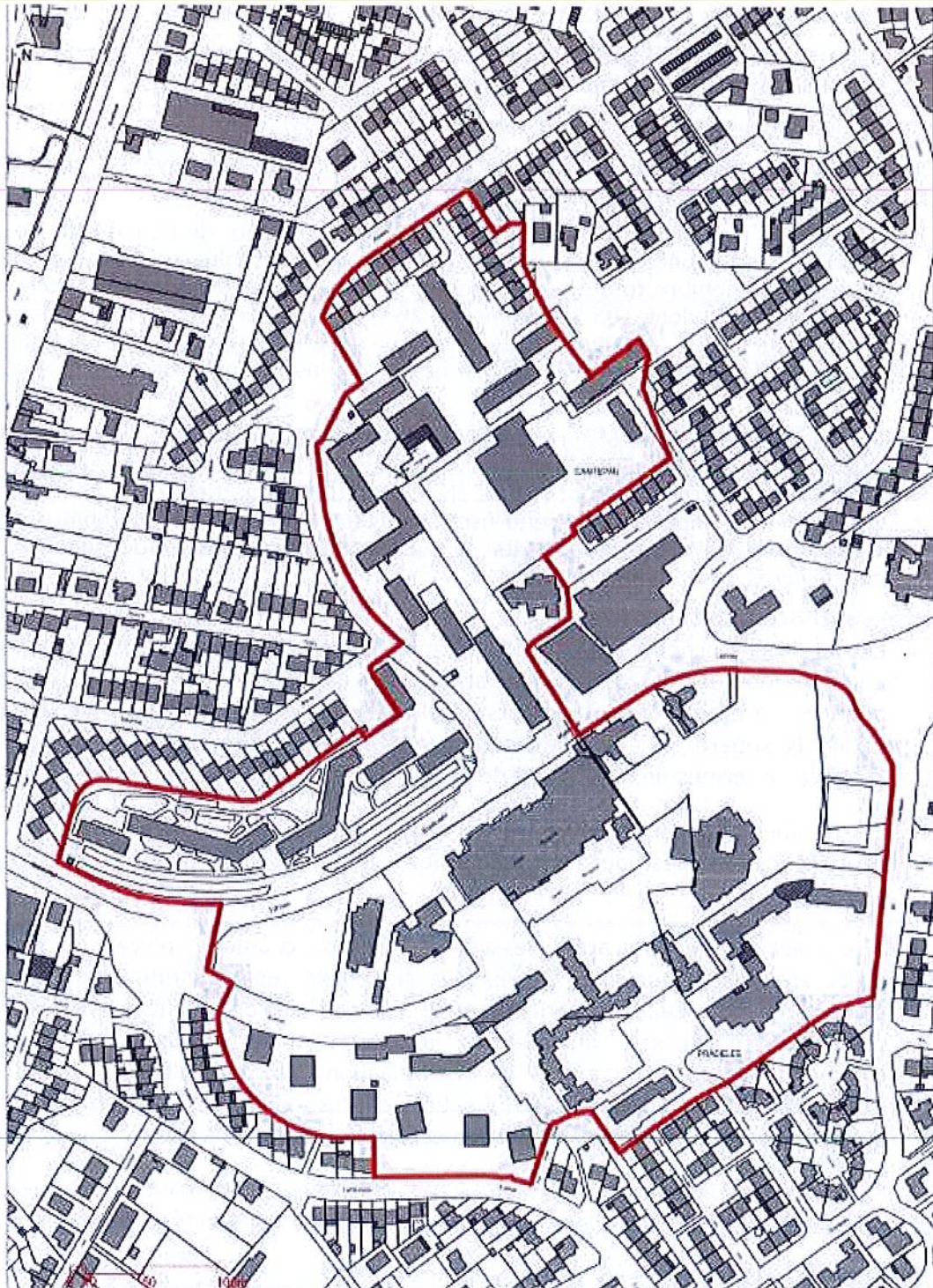
Dès la 1^{ère} convention Ville Habitat en 1990, le quartier de Cantepau a fait l'objet d'attentions et d'interventions au titre de la politique de la ville.

Après la suppression de la ZUP en 1991 en application de la loi d'orientation foncière, la partie du quartier d'une surface de 27,7 ha, regroupant les immeubles collectifs en location sociale, est classée en ZUS (Zone urbaine sensible) en 1996. Dans le cadre de la nouvelle politique de la ville, une partie de ZUS d'une surface de 17,6 ha a été retenue en 2015, dans un premier temps, parmi les quartiers prioritaires et, dans un deuxième temps, par l'ANRU parmi les quartiers d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU.

Ce choix s'appuie sur la prise en compte de plusieurs caractéristiques urbaines et sociales prégnantes et notamment **deux points saillants** :

- **des problématiques sociales et économiques aiguës** : une offre commerciale fragilisée, un taux de chômage important, des troubles de voisinage, des actes de délinquance récurrents (vandalisme, incivilités, délits, appropriation des pieds d'immeubles et des accès à la passerelle piétonne par des groupes), un des quartiers les plus pauvres de France avec son corollaire de défiance vis-à-vis des institutions publiques et du changement;
- **des dysfonctionnements urbains conséquents** : une densification de l'habitat social (25% des logements sociaux de la commune d'Albi concentrés sur 17,6 ha), des espaces enclavés, des commerces inaccessibles en voiture pour la plupart, une configuration d'espace public sur dalle sur le secteur Bonaparte, des circulations et déplacements à repenser (notamment le boulevard Lannes avec le surplomb de la passerelle piétonne).

Cantepau : périmètre QPV



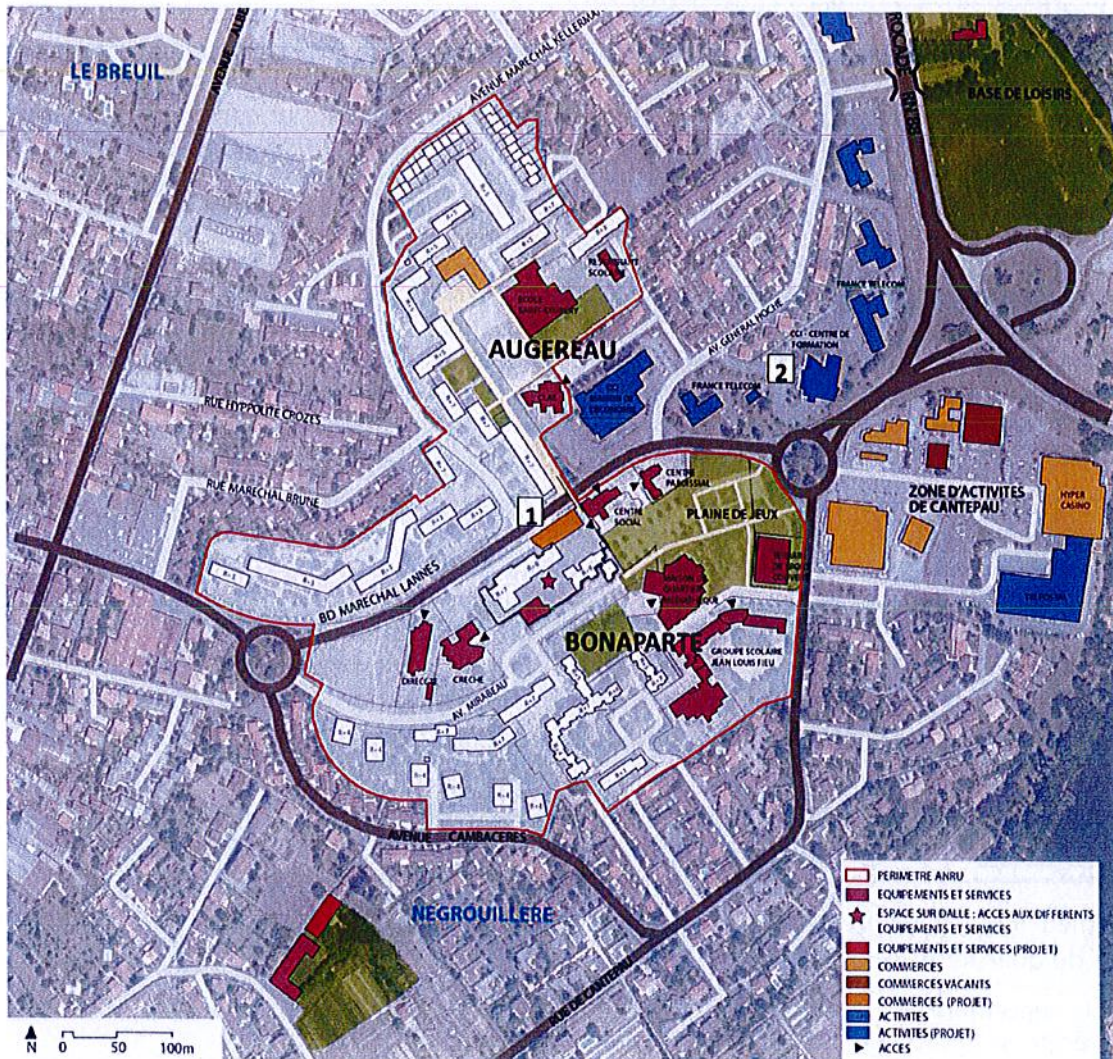
1 - Les habitants et leur ressenti

- le quartier prioritaire de Cantepau représente 4,4% de la population albigeoise soit 2 150 habitants (Source Insee 2011) ;
- une quarantaine de nationalités représentées;
- une population jeune avec 21,3% des habitants ayant moins de 14 ans, les moins de 25 ans sont les plus importants d'Albi (ZUS 36,7% - Albi 27,8 %) ;
- un nombre élevé de familles monoparentales (30,2%) ;
- un niveau de formation faible avec 22,2% des habitants ayant un niveau de formation inférieur à la classe de 3^{ème} ;
- un taux de chômage significatif supérieur de 10% à celui de l'unité urbaine, avec 44,15% des 15-64 ans sans emploi ; les données les plus récentes mettent en évidence un nombre total de demandeurs d'emploi issus du quartier de 543 au 3^e trimestre 2015, dont 105 de moins de 26 ans. Ces données sont à croiser avec celles issues des organismes sociaux ou départementaux pour identifier les situations de décrochages de l'emploi et de non inscriptions sur les bases de pole emploi.
- Cantepau est classé au 5^{ème} rang des quartiers les plus pauvres de la politique de la ville au niveau national. La part de la population du quartier à bas revenus est de 57,3%, ce pourcentage étant le plus élevé de tous les quartiers de la politique de la ville de Midi-Pyrénées. Le revenu fiscal médian du quartier de Cantepau s'élève à 4 600 € et 41,7% des habitants sont bénéficiaires de la CMUc soit 34% des bénéficiaires de la commune d'Albi.

Le ressenti des habitants :

- Des tensions communautaires et des problèmes de sécurité publique en augmentation depuis 2013 portent atteintes au "vivre ensemble" et à l'image de ce quartier qui accueille des habitants de plus de quarante nationalités. La passerelle reliant le square Bonaparte au square Augereau semble constituer une question centrale en termes de prévention de la délinquance ;
- Les femmes peuvent se sentir isolées socialement et culturellement dans la vie du quartier et démunies pour faire face à des pratiques de délinquance d'un enfant de leur foyer ;
- Aux indicateurs de précarité (ressources, taux de chômage, niveau de scolarité) s'ajoutent depuis quelques années des signes de repli communautaire (enfants entrant en maternelle ne parlant pas le Français, affrontements physiques entre communautés au sein du quartier, initiatives entre personnes d'une même communauté) et des craintes de radicalisation. Les difficultés de mixité sont exprimées. Les ressentis de discrimination, d'injustice en matière d'emploi, d'accès au logement, sont un frein à l'insertion et à la réussite ;
- Certaines personnes en situation de fragilité sociale et économique expriment leur sentiment d'être piégées dans le quartier, et dans l'impossibilité de le quitter ;
- Nombre d'habitants expriment à l'inverse un sentiment d'appartenance à ce quartier dont ils apprécient la qualité des équipements et services présents mais ils font valoir que « l'adresse Cantepau » les pénalise dans leurs démarches professionnelles ou dans les relations sociales. Cet élément est le moteur principal des souhaits de quitter le quartier, amplifié par les phénomènes croissants de délinquance, leur visibilité ou leur exploitation.

Situation actuelle



Quartier Cantepau :

- 2 secteurs, Augereau et Bonaparte, actuellement séparés par le Bd du Marechal Lannes ;
- une passerelle au niveau de la dalle Bonaparte assure une liaison modes doux entre les deux secteurs

1 Projet de nouvelle implantation commerciale le long du Bd Lannes pour regrouper les commerces actuellement présents sur la dalle Bonaparte et ceux du petit centre commercial de Augereau

2 Projet d'extension du centre de formation de la CCI

2 - Le tissu associatif du quartier

Le tissu associatif du quartier s'articule autour de la maison de quartier de Cantepau (MQC), véritable agora au sein du quartier prioritaire.

Le quartier de Cantepau regroupe un nombre conséquent d'intervenants associatifs (une trentaine sur la seule maison de quartier). Certains ont vocation à intervenir directement au profit de la population du quartier ; d'autres sont installés dans le quartier en raison de l'offre d'équipements, et contribuent de fait à une certaine mixité sociale, leurs activités attirant des publics extérieurs au quartier.

- **Association de quartier**

Regroupe essentiellement des habitants des pavillons du secteur nord (rue Mortier, Victor, Masséna). 15 familles adhérentes.

- **Association des commerces et services de Cantepau**

Crée en novembre 2002, représente les intérêts des commerçants et contribue à animer le quartier en proposant quelques manifestations festives annuelles et constitue un élément moteur dans le cadre de la création d'une nouvelle polarité commerciale en cœur de quartier, boulevard Lannes.

- **Associations Regain Plus, Regain Insertion, Regain Action et Regain Mobilité**

Insertion des publics en difficulté par l'activité économique. Réalisation de petits travaux d'entretien et de bricolage chez les particuliers (Regain +), entretien des jardins d'insertion (Regain action) ou réalisation de prestations diverses pour des collectivités locales comme la gestion des déchetteries et de toilettes municipales, l'entretien quotidien et la vérification des aires de jeux pour enfants (Regain insertion).

Depuis février 2006, un restaurant d'insertion a été créé sur le square Bonaparte afin de développer un nouveau secteur d'activités.

L'entreprise d'insertion Regain au travers de son restaurant d'insertion « La table de Regain » a pour objet la création d'emploi et la mise en situation réelle de travail des personnes éloignées de l'emploi. L'entreprise emploie sur cette activité 2 à 3 agents polyvalents de restauration en fonction des périodes et de la fréquentation et un encadrant technique cuisinier en contrat CDI. En 10 ans d'existence, le restaurant d'insertion a formé 35 jeunes adultes en apprentissage de 4 mois à 2 ans. Le restaurant social a été agrandi en 2013 afin de pouvoir proposer tous les midis jusqu'à 55 couverts (35 initialement). Malgré cet effort et la qualité des prestations offertes la moyenne de couverts en 2014 s'est limitée à 20 par jour (pour un total de 4289 repas en 2014), d'où un enjeu fort pour faire connaître et pérenniser cet établissement, seul restaurant au cœur du quartier prioritaire.

Depuis septembre 2013, l'association Regain Mobilité s'est constituée pour constituer une auto-école associative sur le site de l'ancienne école de la Négrouillère.

- **Maison pour Tous d'Albi Nord (Espace Saint-Exupéry)**

600 adhérents, propose des activités de loisirs pour les adultes (soirées dansantes, atelier informatique, atelier créatif...)

- **Union Franco-Marocaine de l'Albigeois (MQC et local municipal Palacio-Mirabeau)**

Activités sociales, sportives et culturelles, cours de langue arabe, initiation à l'informatique.

- **Femmes du Monde 81 (MQC)**

80 adhérentes, issues de différents quartiers, proposent rencontres, loisirs, entraide et échanges de services entre femmes.

- **Association des Mahorais d'Albi (MQC)**

Activités sociales, culturelles, danses traditionnelles de Mayotte

Centre culturel franco-tchéchène SINTAR (MQC)

Danses et actions culturelles

- **Ecole des Parents et Éducateurs du Tarn** (*centre social*)

Actions autour de la parentalité, information, café des parents, scolarité, relation avec un adolescent

- **Association des Jeunes Danseurs de rue** (*MQC*)

Animation pour le compte de la ville d'Albi d'atelier hip-hop 11-17 ans.

- **Ufolep – école des sports** (*MQC*)

Animation atelier Eveil corporel, initiation sportive pour les enfants de 5 à 9 ans en complément des rendez-vous sportif proposé par la ville à la maison de quartier et sur les espaces attenants pour les 11-17 ans

- **Eclaireurs de France** (*local base de loisirs*)

Centre de loisirs le mercredi 6-17 ans sur la base de loisirs, camps d'été, formation aux métiers de l'animation pour les plus de 18 ans.

- **Radio Albigès**

Radio associative de l'Albigeois.

- **La Belugue**(*MQC*)

Animation atelier rendez-vous sportif 11-17 ans pour le compte de la ville d'Albi, renforcement musculaire, stretching, sport-santé pour les adultes.

- **Judo Club** (Ecole Louis Fieu).

- **AFEV (Association française des étudiants volontaires- Champollion)**

Accompagnements scolaires réalisés sur Cantepau par une trentaine d'étudiants bénévoles, en lien avec le Programme de Réussite Educative et l'Education Nationale.

Enfants scolarisés en élémentaire : accompagnement global de chaque enfant dans sa scolarité et son rapport aux apprentissages afin d'éviter le décrochage scolaire. Travail important sur le passage à la 6^{ème}. La plupart des accompagnements se font au domicile de l'enfant, les familles sont donc étroitement associées tout au long de l'action et au moment du bilan de fin d'année. Les sorties de découverte éducative sont vivement encouragées.

Collégiens : l'accompagnement vise à soutenir l'adolescent face à ses difficultés scolaires en lui fournissant un appui méthodologique, et à faciliter sa vie sociale : questions de mobilité, de projection dans un parcours scolaire et préprofessionnel.

L'accompagnement vers la lecture (pour les maternelles) : hors temps scolaire, à raison d'une séance hebdomadaire, un accompagnement individuel est mené par un étudiant bénévole au domicile de l'enfant, ou en médiathèque, en liaison très étroite avec sa famille.

Cet accompagnement est construit comme un temps privilégié, centré autour de l'enfant. Chaque semaine ces temps individuels permettent, au travers de lectures et d'actions ludiques, d'accompagner l'acquisition du langage et d'appréhender les objets culturels avec plaisir.

- **Albi Basket 81 (MQC)**

Animation d'un atelier de basket-ball 11-17 ans pour le compte de la ville d'Albi (durant les vacances scolaires)

- **Trois Sources (MQC et local municipal Palacio-Mirabeau)**

Animation ateliers arts plastiques adultes et enfants pour le compte de la ville d'Albi.

- **Passisonnés/Razigoux(MQC)**

Animation atelier arts du cirque 5-18 ans pour le compte de la ville d'Albi.

- **NaçaoPalmares Capoeira Tarn (atelier art martial traditionnel brésilien) (MQC)**

- **Flamenco pour Tous (MQC)**
- **Constructeurs Aéronefs jeunes (MQC)**
- **Street Ladies L (majorettes) (MQC)**
- **Gym volontaire de Cantepau (MQC)**
- **Joi (danses traditionnelle occitanes) (MQC)**
- **Secours Catholique (aide aux devoirs) (MQC)**
- **Coeur d'Anna (chant chorale) (MQC)**
- **Coq à l'âne (contes) (MQC)**
- **Act'Al (théâtre) (MQC)**
- **Cantepau Photo (MQC)**
- **Atelier Média-Animations (MQC)**
- **Sos Bébé (local municipal avenue Mirabeau)**
- **Canteco (bourse aux vêtements, aide aux devoirs) (centre social)**

3 - Le logement social

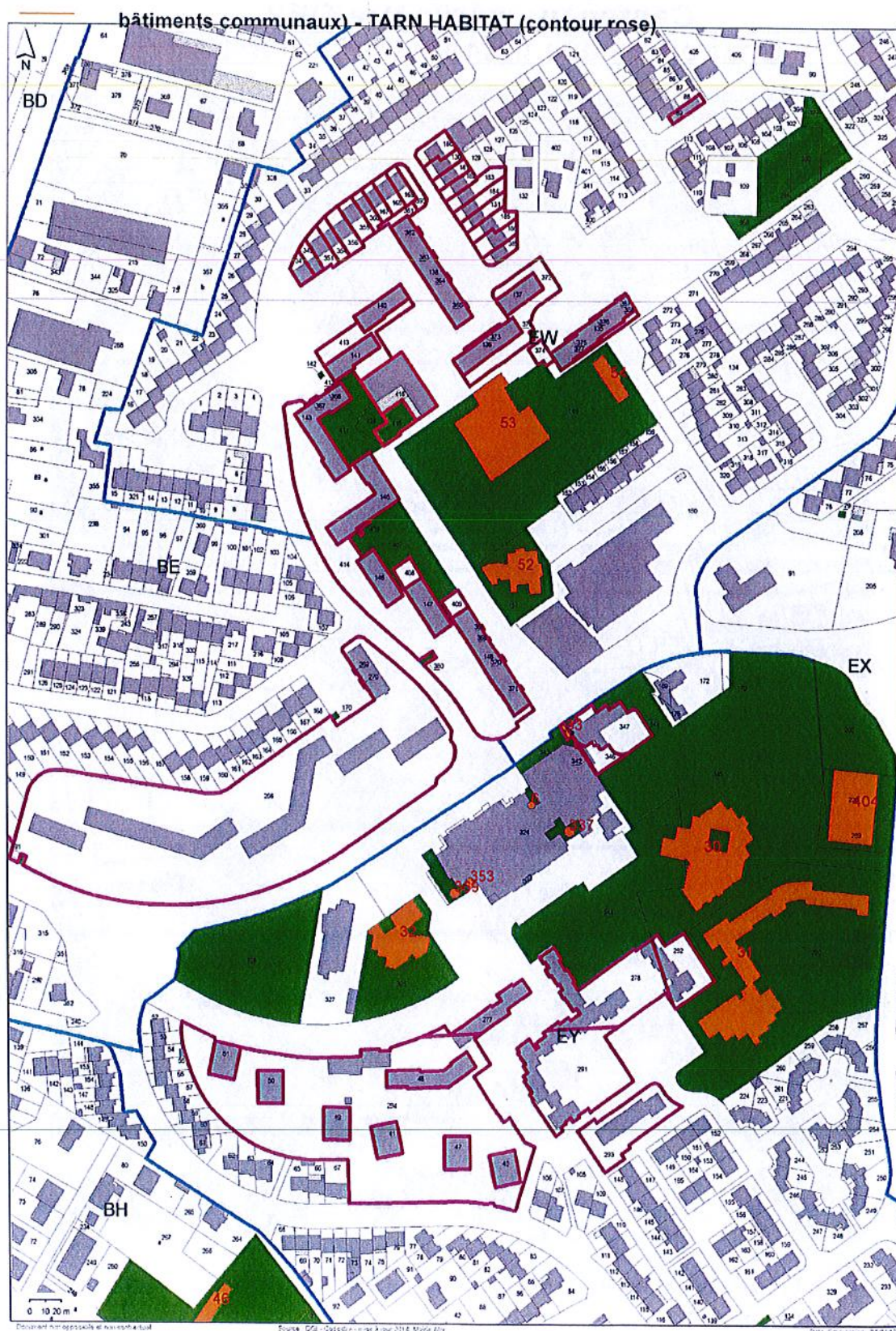
Le quartier de Cantepau représente 25% des logements sociaux de la commune d'Albi, construits dans les années 1970-1980, soit 1 168 logements (essentiellement collectifs, seulement 58 individuels) dont 1 094 logements placés dans la partie en QPV, gérés par un bailleur social unique, Tarn Habitat.

La ville d'Albi et Tarn Habitat sont les deux propriétaires fonciers majeurs du quartier prioritaire :

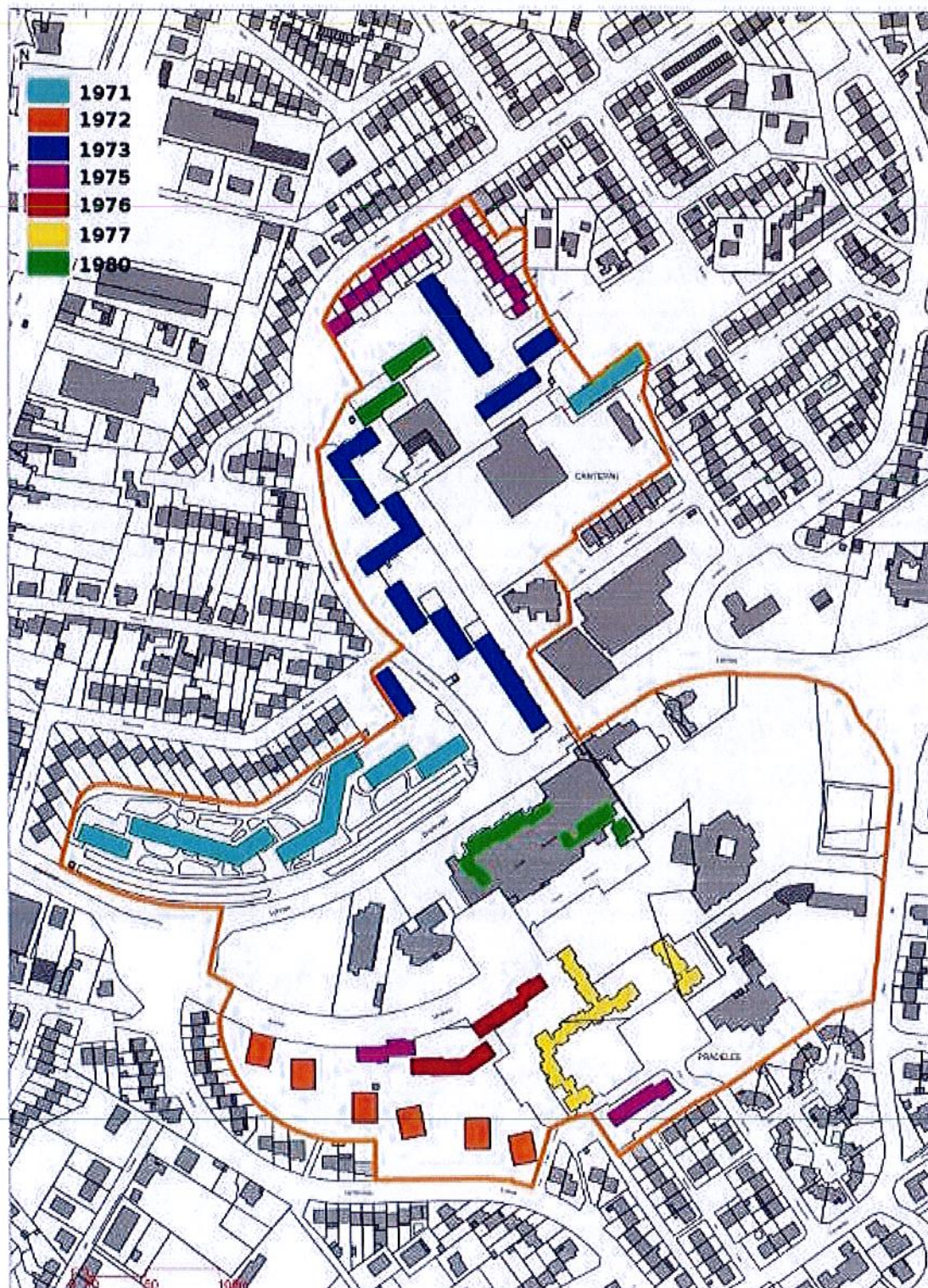
Propriétaires	Surface en M²
Ville d'Albi (y compris domaine public)	99 069
Tarn Habitat	72 686
Association diocésaine	1 624
Etat (DIRECCTE)	2 883
Total QPV	176 262

Par îlot, la typologie des immeubles, des occupants (au 01/03/2016), le taux de vacance et l'état du patrimoine font l'objet de tableaux présentés en annexe 1.

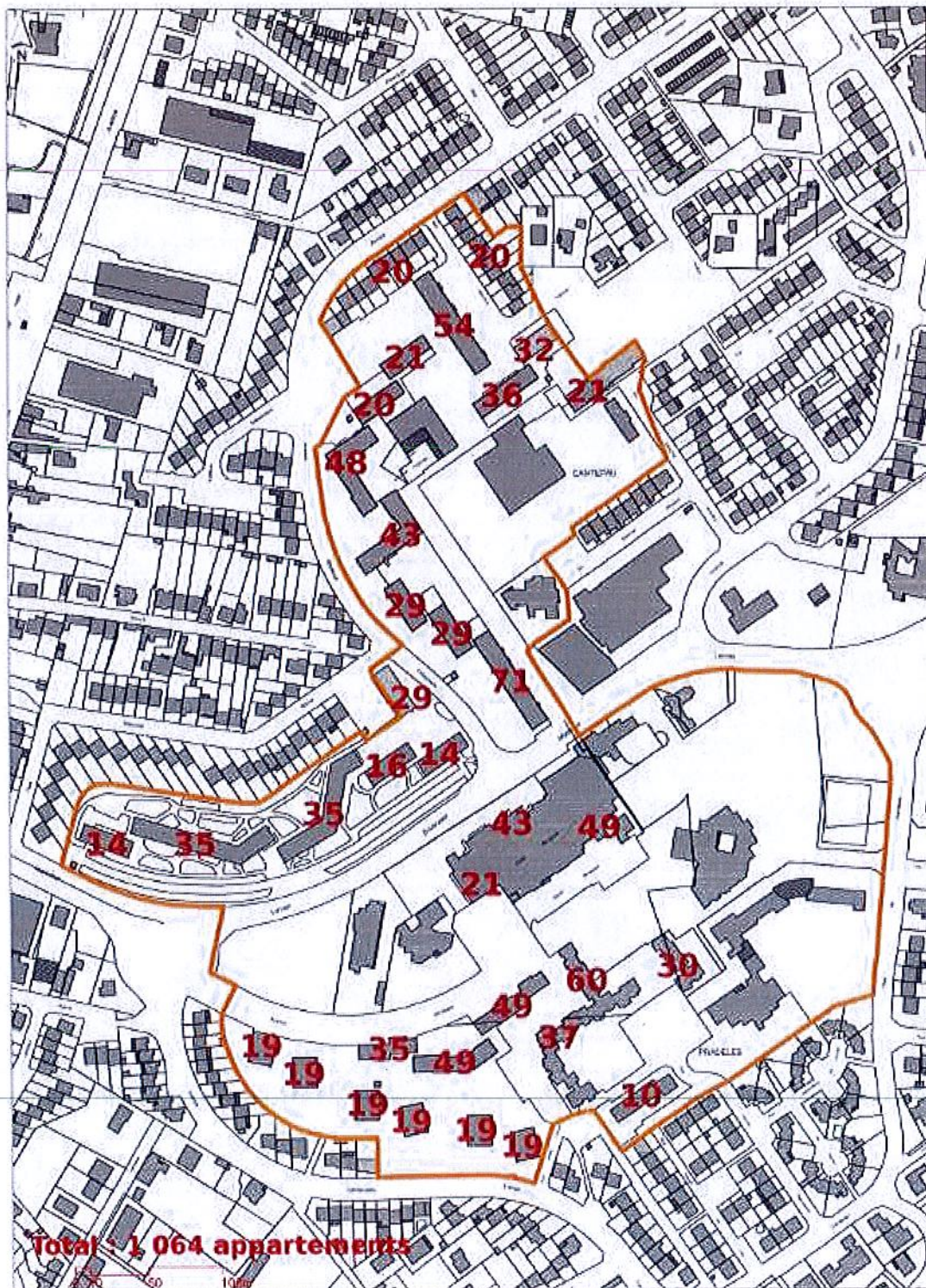
PROPRIETE VILLE D'ALBI (en vert : parcelles, en jaune :



Années de construction des immeubles de logements Tarn Habitat du quartier de Cantepau - périmètre QPV



Cantepau - périmètre QPV Nombre d'appartements par immeuble Tarn Habitat



Les immeubles de logements sociaux du quartier de Cantepau ont été construits majoritairement dans les années 1970 à 1980.

Le nombre de logements sociaux de TARN HABITAT sur le quartier Cantepau s'élève à 1168 (dont 1094 en QPV). Afin de faciliter l'analyse des données, le quartier a été divisé en 6 îlots.

- Définition des îlots et nombre de logements

1-Bonaparte	2-Mirabeau	3-Lannes	4-Kellermann	5-Augereau	6-Semi collectif Kellermann Augereau	TOTAL
113 logts	397 logts	140 logts	129 logts	275 logts	40 logts	1094 logts

- Répartition des typologies et moyenne des loyers

1-Bonaparte	2-Mirabeau	3-Lannes	4-Kellermann	5-Augereau	6-Semi collectif Kellermann Augereau
15 T1	7 T1	1 T1	Pas de T1	Pas de T1	Pas de T1
31 T2	63 T2	4 T2	19 T2	77 T2	9 T2
54 T3	226 T3	50 T3	54 T3	103 T3	17 T3
13 T4	96 T4	63 T4	49 T4	78 T4	11 T4
Pas de T5	5 T5	22 T5	7 T5	17 T5	3 T5
Loyer moyen au m2: 4.6€	Loyer moyen au m2: 4.6€	Loyer moyen au m2: 4€	Loyer moyen au m2: 3.98€	Loyer moyen au m2: 4.19€	Loyer moyen au m2: 4.14€

L'îlot 1 fait ressortir un nombre important de petits logements (T1 et T2). Ces bâtiments proposent des loyers un peu plus élevés que sur les mêmes produits d'un autre îlot.

Les logements peu chers sont attribués aux ménages les plus modestes.

Les secteurs 3 et 4 ont les loyers les plus bas. Ils accueillent naturellement les ménages les plus modestes et c'est donc sur ces secteurs que l'on retrouve la plus grande précarité (Cf annexe des îlots 3 et 4)

- Composition familiale par îlots: les tendances

Le peuplement par îlot recoupe la typologie, les logements étant attribués en fonction de la taille des ménages.

	1-Bonaparte	2-Mirabeau	3-Lannes	4-Kellermann	5-Augereau	6-Semi collectif Kellermann Augereau
Composition familiale la plus représentée	Personne seule: 64%	Personne seule: 52.8%	Couple avec enfants et famille monoparentale représentent 66%	Couple avec enfants et famille monoparentale représentent 55%	Personne seule: 51.5%	Personne seule: 68%
Composition familiale la moins représentée	Couple sans enfant: 8.4%	Couple sans enfant: 9.5%	Couple sans enfant: 8.9%	Couple sans enfant: 7.3%	Couple sans enfant: 7.4%	Couples avec ou sans enfant

Les îlots 1 et 6 font ressortir un nombre important de personnes seules, supérieur à 64%. Ces îlots comptent également un nombre important de locataires âgés de plus de 65 ans, 43% pour l'îlot 6 et 27% pour l'îlot 1 (Cf annexe).

Plus de la moitié des logements des îlots 2 et 5 est également occupée par des personnes seules. Toutes les tranches d'âges sont représentées sur ces secteurs (Cf annexe).

Les secteurs 3 et 4 comptent un plus grand nombre de couples avec enfants et de familles monoparentales.

- Vacance de logement au 01/03/16 (en nombre et en pourcentage) et taux de rotation par îlots

	1-Bonaparte	2-Mirabeau	3-Lannes	4-Kellermann	5-Augereau	6-Semi collectif Kellermann Augereau
Nombre de logements	113	397	140	129	275	40
Nombre de logts vacants	7	30	16	6	19	3
Taux de vacance	6.1%	7.5%	11.4%	4.65%	6.9%	7.5%
Taux de rotation	17%	15%	13%	12%	16%	10%

A la date du 1er mars 2016, on comptabilise 81 logements vacants :

- Une trentaine de logements sont vacants depuis plus de 3 mois fin février;
- le reste étant la vacance liée à la relocation (notamment en raison du délai pour réaliser les travaux de remises en état).

Les îlots 1 et 5 affichent un taux de rotation plus élevé que sur les autres secteurs. Le secteur 6 a une faible rotation qui s'explique par l'attractivité de ce secteur.

Les immeubles ont été régulièrement entretenus et ont fait l'objet depuis une dizaine d'années de nombreux travaux de gros entretien.

Aussi l'état technique général des immeubles est globalement correct. La très grande majorité des logements (80%) est classé D énergétiquement mais certains immeubles demeurent en E. Ce relatif bon état d'entretien est confirmé par le classement des immeubles figurant dans le plan stratégique du patrimoine de Tarn Habitat (PSP) en projet.

Le PSP est actuellement en cours de révision. Il est établi sur une cotation technique et commerciale des immeubles.

La cotation technique est calculée en fonction des travaux théoriques à engager au cours des 10 prochaines années pour maintenir le patrimoine en état. Elle tient compte de la performance énergétique et du risque amiante. Les immeubles les moins bien classés sont ceux situés au sud du quartier de Cantepau (secteur Bonaparte) : plus récents, ils ont bénéficié de moins de travaux d'entretien que les autres.

Une cartographie illustre la situation technique donnée par le PSP en projet (*légende : rouge=inférieure à la moyenne, jaune=moyen, vert=supérieure à la moyenne*).

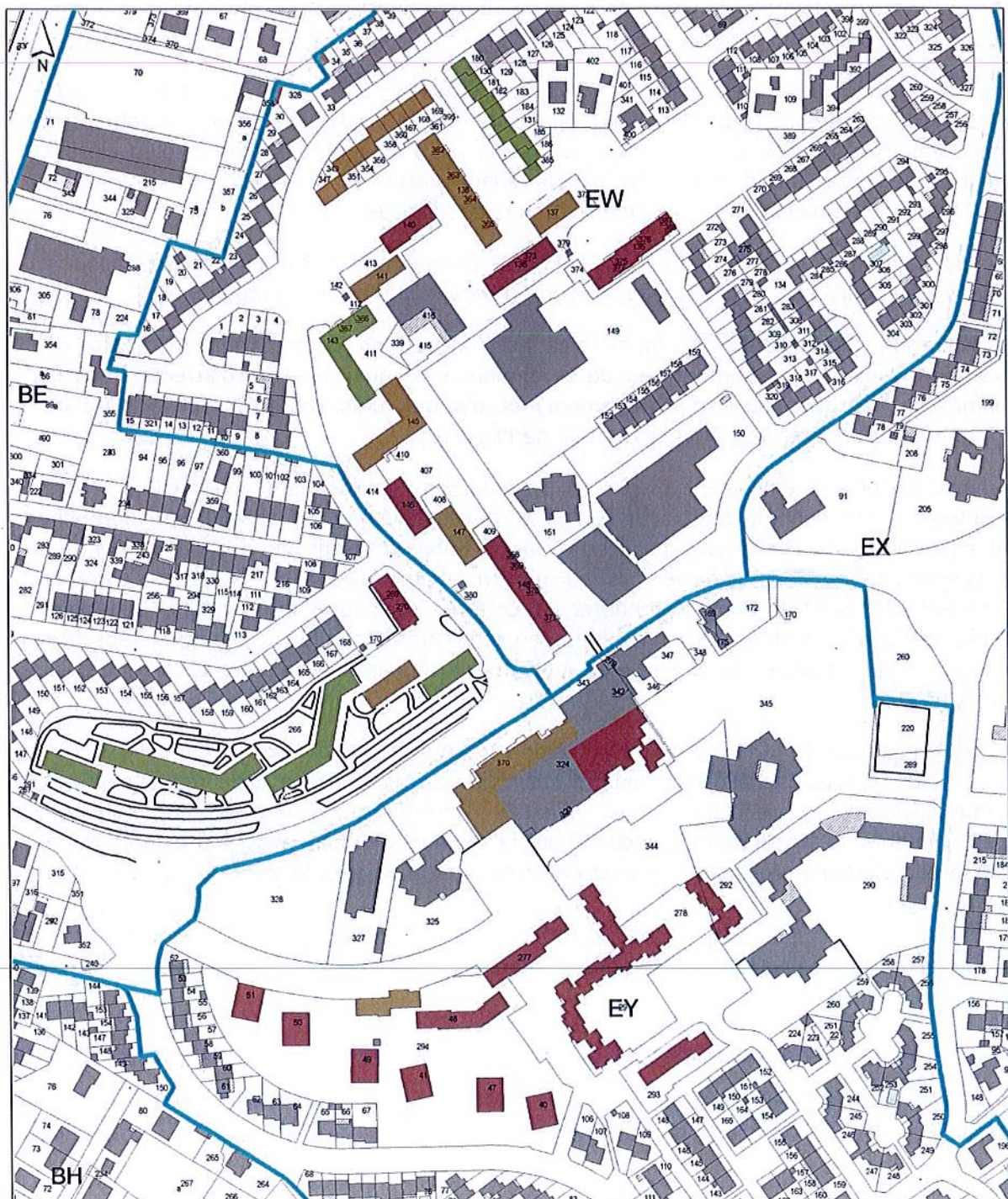
La cotation commerciale des immeubles est fonction de critères objectifs (taux de vacance, taux de rotation, niveau de la demande du quartier-délai d'attente dans la commune pour bénéficier d'un logement) et d'autres plus subjectifs (attractivité de l'immeuble basée sur l'expérience locative de l'agence).

Le patrimoine est également classé en 3 segments : environnement difficile (54% à Cantepau), moyennement attractif (27%) et attractif (19%). La seconde cartographie illustre les zones concernées par cette classification en cœur de quartier (*légende : rouge=environnement difficile, jaune=moyen, vert=attractif*). Cette cotation commerciale vient fortement pondérer la cotation technique en révélant de vraies difficultés à relouer dans des immeubles peu attractifs de par leur conception (absence de balcon par exemple) ou de par les troubles qu'ils connaissent de façon chronique pour certains.

Cette double cotation souligne l'intérêt d'une intervention technique ambitieuse sur le secteur Bonaparte/Chesnier/Desmoulins ainsi que des interventions urbaines diversifiées (aménagement et entretien des espaces extérieurs, ouverture du quartier, déplacements,...) améliorant l'attractivité sur le secteur Sud mais aussi à proximité de la passerelle piétonne proche de l'avenue Kellermann et enfin vers le square Augereau et la place Mortier.

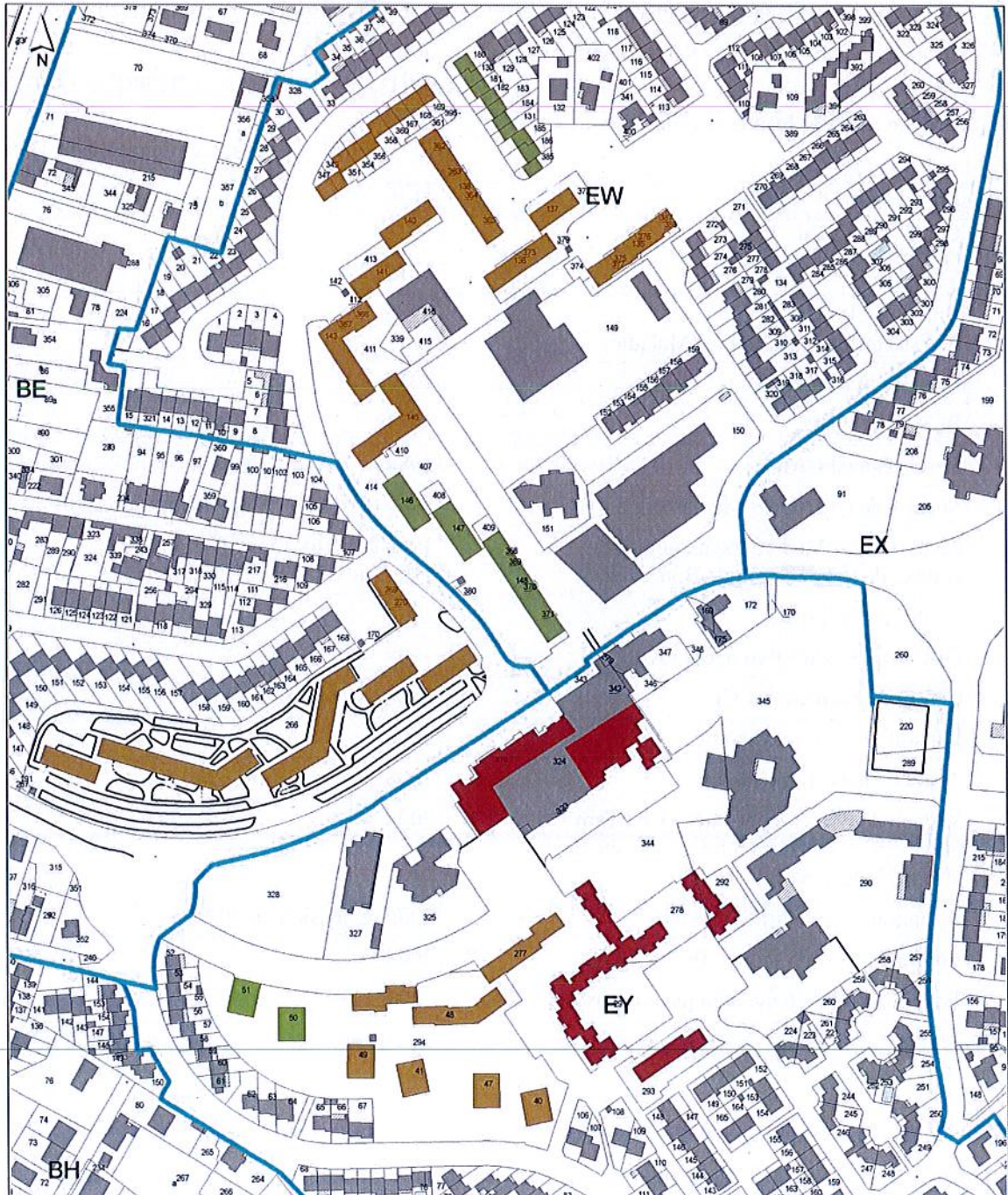
Plan Stratégique du Patrimoine (PSP) en projet Tarn Habitat : cotation commerciale

(en rouge : environnement difficile, en jaune : moyen, en vert : attractif)



Plan Stratégique du Patrimoine (PSP) en projet (2015) Tarn Habitat : cotation technique

(en rouge : inférieure à la moyenne, en jaune: moyen, en vert : supérieure à la moyenne)



4 - Les équipements et services publics

Les Equipements du Quartier	Date de construction ou de mise en service
Ancienne Ecole de la Négrouillère	1961 (désaffectée en septembre 2013)
Groupe Scolaire et Espace Saint Exupéry	1972 (2011-2013 : programme triennal de restructuration)
Groupe Scolaire Jean Louis Fieu	1974 (2011-2013 : programme triennal de restructuration)
France Télécom-Orange	1978
Centre paroissial	1978
Crèche Mosaïque	1979
Antenne CPAM (Caisse primaire Assurance Maladie)	1980
Maison du Département	1981
Bureau de Poste	1981
Centre Social CAF	1984
Maison de Quartier et Médiathèque	1986 (extension Médiathèque en 2010)
CMP (Centre Médico-Psychologique) annexe de la Fondation du Bon Sauveur	1988 (1ère location CMP Enfant) 1999 (ouverture CMP Adulte)
Centre de Tri Postal	1996
DIRECCTE Midi-Pyrénées et ARS	1999
Centre de Formation CCI	2000 (extension en cours)
Maison des Services Publics	2000
Agence Ouest Tarn Habitat	2003
Maison de l'Economie – siège CCI Tarn (acquisition d'un des bâtiments du site de France Télécom)	2006
Restaurant associatif REGAIN	2006 (extension en 2013)
Antenne Insertion Jeunes 16/25 ans	2008
Terrain de football synthétique couvert	2009

Quartier prioritaire de Cantepau : équipements et dates d'installation dans le quartier



■ - les structures petite enfance

- **La crèche Mosaïque**, gérée par la Ville d'Albi, avec 50 places ;
- **La crèche familiale**, installée dans des locaux attenants à la crèche mosaïque et gérée par la Ville d'Albi, avec 67 places ;
- **La halte-garderie de la CAF, au rez de chaussée du centre social**, gérée par la Ville d'Albi, avec 20 places ;
- **Le Relais d'assistantes maternelles (RAM)** de l'Albigeois, basé en centre-ville, regroupe les assistantes maternelles privées et organise des animations et rencontres régulières dans le quartier.

■ - Les équipements scolaires

Le quartier compte **2 groupes scolaires avec CLAE** :

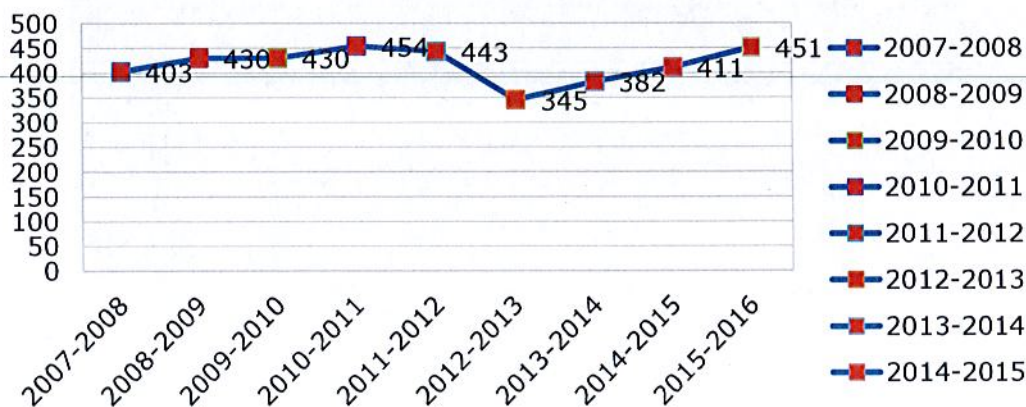
- le groupe scolaire Jean-Louis Fieu fondé en 1974, (côté Cantepau Sud) qui comprend 10 classes de la toute petite section (- de 3ans) au CP : 200 élèves accueillis ;
- le groupe scolaire Saint-Exupéry fondé en 1972 (côté Cantepau Nord) qui comprend 8 classes du CE1 au CM2 : 250 élèves accueillis.

Ces structures représentent au total 18 classes maternelles et primaires avec près de 450 élèves accueillis.

Les écoles de Cantepau ont fait l'objet d'une restructuration importante en 2012/2013 avec notamment la suppression d'une école (Négrouillère) en raison de l'évolution des effectifs, de la carte scolaire et de l'adaptation des locaux. Un nouveau restaurant scolaire accueille les élèves des deux écoles en deux services.

Après une baisse des effectifs liée en partie à la suppression de l'école de la Négrouillère, les effectifs connaissent une évolution positive. En effet du fait de l'arrivée de familles nouvelles dans le quartier, 2 nouvelles classes seront ouvertes pour l'année scolaire 2016/2017, l'une au sein du groupe scolaire Jean-Louis Fieu et l'autre au sein du groupe scolaire Saint-Exupéry.

Evolution des effectifs scolaires sur le quartier de Cantepau



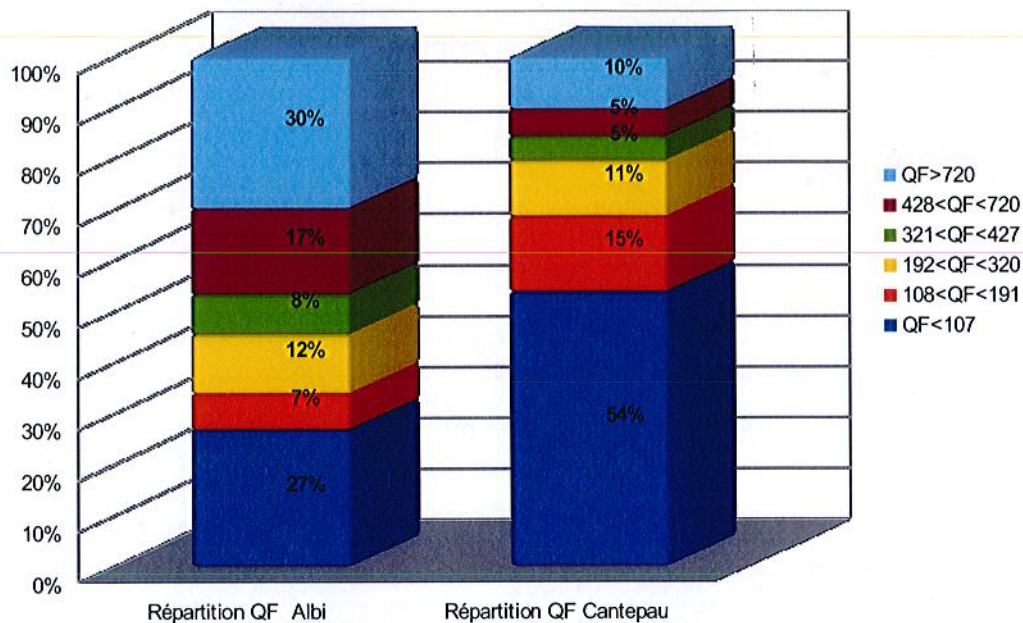
Evolution des effectifs scolaires sur la ville d'Albi

Ces 2 groupes scolaires reflètent les problématiques sociales et économiques du quartier:

- le Français n'est pas la langue maternelle de 80% des enfants scolarisés à l'entrée en classe maternelle ;
- 50% des enfants scolarisés fréquentent la cantine scolaire contre une moyenne de 70% pour les autres groupes scolaires d'Albi ;
- 80% des enfants scolarisés restent jusqu'à 18h30 et participent à l'aide gratuite aux devoirs ;
- le niveau scolaire est en dessous de la moyenne nationale ;
- le nombre d'enfants suivis dans le cadre du PPRE (projet personnalisé de réussite éducative) est plus important que la moyenne albigeoise sur les autres écoles.

Il est à noter que des mineurs de plus en plus jeunes présentent des difficultés d'ordre éducatif.

Comparaison de la répartition des QF inscrits au restaurant scolaire inscrits tout Albi / inscrits quartier de Cantepau sur les 3 dernières années scolaires



NOTE DE LECTURE

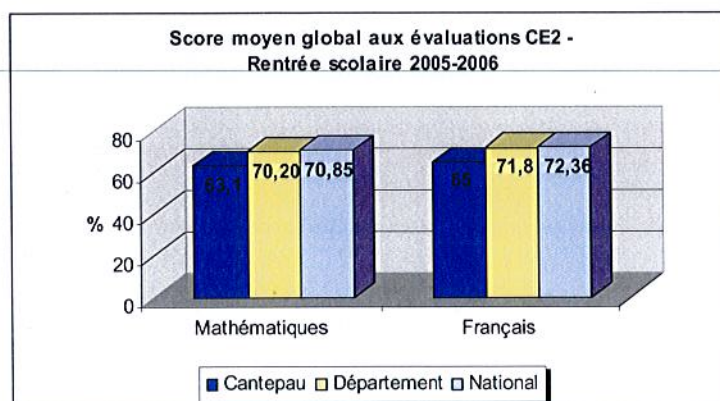
Le calcul du quotient familial ne prend pas en compte les prestations sociales (allocation logement, CAF,...).
 Il est calculé uniquement en fonction des revenus de la famille.

$QF = (\text{revenus de la famille } n-2/12) / \text{nombre de personne du foyer}$

Repères :

QF	
QF > 720	
428 < QF < 720	famille avec 2 SMIC et 2 enfants QF=550
321 < QF < 427	
192 < QF < 320	famille monoparentale 1 SMIC et 2 enfants QF=314
108 < QF < 191	
QF < 107	

Le niveau en français et en mathématiques reste bien au-dessous de la moyenne nationale pour les évaluations CE2 :



ALBI RIVE DROITE DU TARN – LE QUARTIER VECU

